



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 13 mars 2014, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

6^{ème} séance – 2013 / 2014

Séance du jeudi 13 mars 2014

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de l'année 2014 qui correspond à la 6^{ème} de la session 2013-2014 de notre Conseil communal. Le Bureau et Madame la secrétaire vous souhaitent également la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à notre séance depuis le balcon ainsi qu'aux téléspectateurs qui nous font l'honneur de suivre nos débats derrière leur écran. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix, ainsi qu'à M. Cardinaux de la société Maxximum S.A., en charge du son, qui sont fidèles au poste.

Je tiens à vous lire une lettre de la société Sonomix qui m'a été adressée au sujet de la retransmission de notre dernière séance du 30 janvier 2014.

"Lors de la dernière séance du 30 janvier 2014 de votre Conseil, il a été constaté que le direct sur internet ainsi que l'archivage se sont bien passé.

Par contre l'enregistrement pour la TV a eu un problème technique qui a perturbé le son. Le direct internet étant correct c'est seulement à la fin de la séance que ce problème a été constaté sur l'enregistrement.

Après divers traitement de la vidéo, le résultat final demandait d'augmenter sensiblement le volume de la télévision.

L'équipe technique est désolée de ces désagréments liés à des directs. La vidéo archivée sur internet, quant à elle est de bonne qualité.

La séance du Conseil Communal de Renens de ce soir sera rediffusée :

- *Le vendredi 14 mars à 20h00*
- *Le samedi à 15 mars 14h00*
- *Le dimanche 16 mars à 14h00*

En vous remerciant de votre confiance et en restant tout à votre disposition pour les renseignements supplémentaires, recevez, M. le Président, nos salutations distinguées."

Le quorum étant atteint, je déclare cette séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du Règlement de notre Conseil, 55 conseillers communaux ont signé la liste de présence.

Sont excusé(e)s: Mmes Geneviève Bonzon, Maud Catillaz, Mme Elodie Golaz Grilli, Nathalie Kocher-Jaccard, Sandra Martins, Victoria Ravaioli-Thibaud, Brigitte Rohr, Gerarda Romano-Giorno et Ranjini Sivanesan ainsi que MM. Byron Allauca, Nicolas Freymond, Vincent Keller, Ali Kiliç, Christophe Kocher, Antonio Lepore, Carlos Machado, Fatmir Sadiku et Jérôme Tendon

Sont absent(e)s: Mme Solmaz-Rosa Korkmaz ainsi que MM. Ricardo Gaspar, Frédéric George, Armando Mateus, Pascal Montemari, Oumar Niang et Pietro Roberto Russo

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. le Président annonce une modification au point N° 16 "Motions, postulats, interpellations" – Développement de la Motion de Mme Patricia Zurcher intitulée "Pour l'achat et l'envoi des brochures Eaysvote aux jeunes et aux nouveaux bourgeois de Renens", la motion sera transformée en postulat.

M. le Président demande aux membres du Conseil si une personne s'y oppose. Ceci n'étant pas le cas, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme Suzanne Sisto-Zoller relative aux personnes à mobilité réduite.

Cette intervention sera traitée prioritairement au point N° 16 de l'ordre de jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 13 mars 2014

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2014
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse aux interpellations de Mmes les Conseillères communales Gisèle Martin et Geneviève Bonzon concernant la vétusté du pilier public de la Place du Marché
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Gian-Luca Ferrini au sujet des "Sociétés offshores"
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz relative aux arrêts de bus
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovey Diagne relative au projet "Cités d'eau" de Pro Natura, opération visant à ce que les communes romandes créent de nouvelles mares pour les amphibiens
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport relatif à la pétition** des habitués de la Place du Marché
M. Didier Vienet, Président de la commission des pétitions
12. **Rapport relatif à la pétition** intitulée "Pour le maintien du 30km/h à l'avenue des Baumettes à Renens"
M. Didier Vienet, Président de la Commission des pétitions
13. **Rapport de commission – Préavis N° 48-2014** – Renforcement de la politique communale du logement: Rôle de l'Office du logement – Collaboration avec le CSR – Augmentation du nombre de logements sociaux.
M. João-Batista Domingos, Président-rapporteur
14. **Rapport de commission – Postulat de M. Gian-Luca Ferrini, PS**, intitulé "Procédure d'attribution des permis de construire et contrôle des chantiers"
Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteure
15. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 49-2014 – Remplacement du tracteur de la Section Espaces Verts
Présidence: PLR
16. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat ~~de la motion~~ de Mme Patricia Zurcher, PS, intitulée "Pour l'achat et l'envoi des brochures Easyvote aux jeunes et aux nouveaux bourgeois de Renens"
 - Développement du postulat de M. Alberto Mocchi, Les Verts, intitulé "La Mobilité douce c'est aussi la marche à pieds"
17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier 2014

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30 janvier 2014.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission

M. le Président annonce qu'il n'a reçu aucune démission.

4. Communications de la Présidence

❖ Votation fédérale du 09 février 2014

1. Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics», qui a été retirée)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'925	3'963	3'961	88	6	3'867	2'870	997	49.98%

2. Initiative populaire du 4 juillet 2011 «Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base»

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'925	3'963	3'961	58	11	3'892	473	3'419	49.98%

3. Initiative populaire du 14 février 2012 «Contre l'immigration de masse»

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'925	3'963	3'961	58	15	3'888	1'656	2'232	49.98%

Je me permets de relever que le taux de participation d'environ 50% ne c'était pas vu depuis longtemps pour des votations fédérales à Renens.

Ces résultats n'ont pas pu être affichés au pilier public de la Place du Marché suite à sa rénovation qui dure déjà depuis plus d'un mois et j'espère que pour les prochaines votations du 18 mai 2014, ainsi que pour les prochains ordres du jour de notre Conseil, que celui-ci soit en place. Merci d'avance.

❖ Courriers

Faisant suite à la résolution "Pour une application adaptée et nuancée de l'article 11 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)" votée par le Conseil en date du 12 décembre 2013, la Municipalité a reçu une réponse du Département de la Formation de la jeunesse et de la culture. Copie en a été remise au Bureau du Conseil. Ce courrier ne sera pas lu lors de notre séance de ce soir mais sera disponible sur demande auprès de Mme la Secrétaire

Les courriers, à qui de droit, faisant suite à la résolution en faveur du maintien des emplois dans les grandes surface votée par le Conseil en date du 30 janvier 2014 seront envoyés dès la sortie du prochain "Carrefour Info Renens" dans lequel un article y relatif paraîtra. A noter que ce prochain Carrefour Info Renens, paraîtra demain le 14 mars 2014.

❖ **Carnet noir**

J'ai le regret de vous annoncer le décès du beau-père de Mme Nicolas Haas-Torriani, M. Aloïs Pircher, en date du 14 février 2014. Nous adressons nos plus sincères condoléances à Mme Haas-Torriani ainsi qu'à sa famille. Une carte de condoléance a été envoyée au nom du Bureau et un membre du Bureau a assisté aux obsèques.

❖ **Représentations**

J'ai eu le privilège d'assister en date du 10 février 2014 au traditionnel Apéritif Culturel organisé par le Service Culture-Jeunesse-Sport de la Ville de Renens ainsi qu'au 50^{ème} anniversaire de la Société philatélique de Renens, manifestation qui s'est déroulée le dimanche 02 mars 2014. Comme toute dernière information, je me suis rendu en fin de cet après-midi au CTT pour la présentation du plan du futur centre d'enseignement obligatoire de l'Ouest ainsi qu'à 18h00 au Prix d'encouragement de la Ville de Renens et je remercie également Mme Gisèle Martin qui était la seule conseillère communale présente.

❖ **Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région**

Il vous sera envoyé par courrier l'invitation à l'assemblée générale ordinaire de Lausanne Région qui aura lieu jeudi 27 mars 2014 à 17h00 au Château de Lutry. Mesdames et Messieurs les conseillers, vous en êtes chaleureusement invités. La lettre d'invitation est à votre disposition auprès de Mme la secrétaire.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 6-2013/20143 de la Municipalité ainsi que les réponses écrites suivantes:

- Réponse à la question de Mme la Conseillère communale Maud Catillaz au sujet des personnes payant des impôts à Renens,*
- Réponse aux interpellations de Mmes les Conseillères communales Gisèle Martin et Geneviève Bonzon concernant la vétusté du pilier public de la Place du Marché,*
- Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Gian-Luca Ferrini au sujet des "Sociétés offshores",*
- Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz relative aux arrêts de bus,*
- Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovey Diagne relative au projet "Cités d'eau" de Pro Natura, opération visant à ce que les communes romandes créent de nouvelles mares pour les amphibiens.*

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Information sur le chantier des Tilleuls

Je tenais à poursuivre l'information donnée à M. Ferrini lors du dernier Conseil communal, sur le début des travaux aux Tilleuls le lundi 31 mars. Cette date avait été reportée par rapport au préavis et nous vous avons dit que des tractations étaient encore ouvertes auprès des squatters qui occupent les lieux.

Nous voulons vous informer que la date de démarrage des travaux est tenue, mais également du fait que nous avons obtenu un engagement formel du Collectif La Louve à libérer la Ferme des Tilleuls, après qu'ils aient pris acte que les travaux allaient réellement commencer à cette échéance. Nous nous réjouissons de cette évolution positive qui va nous permettre de démarrer les travaux attendus et votés par votre Conseil.

Un départ et une arrivée au Secrétariat municipal

Nous avons le plaisir ce soir d'avoir à la tribune de ce Conseil un Secrétaire municipal qui arrive et un Secrétaire municipal sur le départ, un jeune et un ancien jeune ! Par ailleurs, s'est jointe à eux également la personne qui assure la transition, soit Myriam Chapuis, adjointe au secrétariat municipal, que je profite de saluer et remercier !

Nicolas Servageon, âgé de 41 ans, est donc le Secrétaire municipal en titre depuis le début de ce mois. Il est déjà bien connu de la plupart d'entre vous, travaillant pour notre Ville depuis octobre 2011. Choisi en mars 2013 comme futur Secrétaire municipal, il a pu s'approprier l'ensemble de ses tâches à venir, dans un binôme qui a fonctionné à merveille avec le Secrétaire municipal en titre, définissant même un animal d'un genre nouveau, appelé dans l'Administration le "Leyvrageon" !

M. Servageon partage avec son prédécesseur le fait d'avoir une riche et variée expérience professionnelle : titulaire d'un diplôme d'économiste d'entreprise HES de l'Ecole Hôtelière de Lausanne, il a aussi pas mal "bourlingué", entre des missions pour le Comité international de la Croix-Rouge, la gestion administrative pour la FAREAS, la promotion économique de la Ville de Sion (durant 7 ans) et une riche expérience dans le secteur privé.

Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction !

J'aimerais maintenant au nom de la Municipalité saluer et remercier M. Jean-Daniel Leyvraz, qui, après 30 ans au service de la Ville de Renens, a choisi de prendre une retraite bien méritée.

Employé de commerce puis éducateur, Jean-Daniel Leyvraz avait aussi déjà eu "les mains dans le cambouis" en prenant, à 33 ans, en 1984, la fonction de Chef du Service de la Sécurité sociale! Il a dû, entre autres, y mener et organiser les transferts au canton ou à la région de domaines importants comme les soins à domicile, le chômage ou l'aide sociale, situation paradoxale pour un chef de service qui contribue à diminuer son nombre d'employés mais surtout à améliorer l'efficacité de leurs tâches !

En 1997, il a été nommé Secrétaire municipal. Passionné par son travail, ne rechignant pas à payer de sa personne sur le terrain ou à son bureau à toutes heures, il a travaillé avec toute son énergie pour notre Ville et sa population. Attaché à la communication et à sa qualité, il a

mis sur pied et fait grandir le journal communal Carrefour Info Renens et le site Internet. Il a été également le secrétaire de la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens qu'il a donc à ce titre contribué activement à créer. Et il a "mis sa patte" dans de nombreux projets, moult préavis, décisions municipales, lettres, coordonnant l'Administration et ses services et participant activement à l'évolution de la Ville et de sa vie politique.

Dans sa fonction de Secrétaire municipal, il a également assuré toutes les relations avec votre Conseil et son Bureau, et en particulier aussi l'organisation des votations et élections.

En mon nom, en celui de la Municipalité et au vôtre, je remercie M. Jean-Daniel Leyvraz et lui souhaite une toute belle retraite !

M. le Président remercie Mme la Syndique pour ses chaleureuses paroles et ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Questions et espoir relatifs au communiqué de la Municipalité

*Monsieur le Président,
Chers et chères collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Deux questions et un espoir relatifs aux communications de la Municipalité.

Première question: Nous avons lu qu'il y avait eu le versement d'un acompte de la subvention pour BIO R+. On y découvre aussi qu'il y a, en 2012, 37 mesures qui ont été entreprises, en 2013, 34 mesures. Histoire de comprendre aussi l'efficacité des mesures, est-ce que l'on a éventuellement un bilan des mesures qui ont permis à des jeunes d'avoir un travail suite à ces mesures?

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme la question m'avait été pré-annoncée, je peux répondre directement en donnant des chiffres précis. Pour rappeler que ces mesures proposées dans le cadre de BIO+OL au sein de l'association Mobicat permettent d'aider les jeunes en difficulté à chercher un emploi ou à aborder des mesures véritablement d'insertion. L'âge moyen de ces jeunes était de 18 ans environ (63% de garçons, 37% de filles). Les résultats sont que pour les participants qui ont quitté la mesure en 2013, la majorité a eu accès à un apprentissage, soit 31%, d'autre à une solution pré-professionnelle (17% par exemple pour une entrée au SEMO), 8% en formation en voie de maturité ou dans une école privée et 13% ont eu des mesures d'insertion par le CSR. Enfin, 2% ont pu entrer en pré-apprentissage ou trouver en emploi (6%) et seul finalement 21% n'ont pas de suivi suite à ces mesures BIO+OL et de ce fait reviennent à l'unité de transition 1 pour remplacement dans d'autres cadres. Voilà ce que je peux vous donner comme réponse à votre question.

M. Didier Divorne, Fourmi rouge

Merci beaucoup pour ces explications, je crois que c'est vraiment très intéressant de voir qu'il y a environ 80% des jeunes qui ont trouvés des solutions, c'est encourageant, nous sommes manifestement sur la bonne voie avec cette aide que nous apportons et j'en suis content.

Une autre question concerne le rapport de janvier 2014 de l'Office du logement, on y apprend qu'à la fin 2013, il y avait 218 dossiers qui étaient sur la liste d'attente. J'ose demander ce que cela représente comme années d'attente pour les derniers inscrits?

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

C'est vrai que dans le rapport complet de cette liste d'inscription pour les logements subventionnés et qui découle du Règlement communal que vous aviez voté, nous voyons que seulement 5 et 7 logements se sont libérés respectivement en 2012 et 2013, ce qui fait une moyenne d'un logement tous les 2 mois. Ce qu'il faut penser c'est que toutes les personnes qui figurent sur cette liste, soit les 218, n'ont pas forcément la même priorité pour un logement parce que notre Règlement communal comporte une clause du besoin (art. 3) qui dit que la candidature pour un logement peut être refusée aux personnes qui disposent déjà d'un appartement à Renens et qui ne démontrent pas un besoin manifeste de quitter ledit logement. En effet, il y a des gens qui ont un revenu suffisant pour payer leur logement actuel, qui ne sont pas en sur-occupation dans leur logement et qui ne sont pas dans un logement insalubre. Donc, finalement, ce n'est pas l'entier de la liste qui est concerné. Comme mentionné précédemment, ce sont 6 logements, en moyenne, qui se libèrent par année, donc un tous les deux mois et à partir de là, je vous laisse calculer le temps qu'il faut attendre pour effectivement espérer trouver un logement. Sauf, en cas, où effectivement des logements subventionnés sont massivement créés, cela va être le cas à La Croisée, en 2016-2017, il y aura 48 logements supplémentaires qui vont s'ajouter à notre parc de logements subventionnés et cela va permettre de réduire cette liste un peu plus rapidement et drastiquement. Voilà ce que je peux répondre à votre question.

M. Didier Divorne, Fourmi rouge

Merci pour votre réponse. Dernier point, un espoir qui concerne le paragraphe relatif aux cours de français pour femmes ayant des enfants en structure d'accueil collectif de jour. On y lit que c'était un grand succès. La dernière phrase mentionne que le taux de satisfaction est très bon, pour les participantes comme pour les éducatrices, et qu'une 2^{ème} édition pourrait voir le jour. Mon espoir est que nous pourrions lire une fois "verra" le jour plutôt que "pourrait voir" le jour. Je n'ai pas besoin de réponse à cela, c'est un espoir. Merci.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Intervention relative aux divers rapports mentionnés dans le Communiqué de la Municipalité

Chères et chers collègues,

J'allais intervenir comme mon prédécesseur concernant les différents rapports, entre autre celui de l'Office du logement. Je trouve très intéressante la réponse donnée par M. Jean-Pierre Rouyet, qui était très rapide, heureusement qu'il y aura le procès-verbal pour relire.

Je trouve dommage que pour ces rapports, que cela soit celui de l'archiviste, celui du logement ou celui de la permanence Info-Natu, que nous en ayons que quelques lignes dans le Communiqué de la Municipalité. Ce serait peut-être agréable, que, en tant que conseillers, nous les recevions ce qui nous permettrait peut-être d'avoir des questions un peu plus fines. Si nous pouvions recevoir ces rapports systématiquement lorsqu'ils sont mis sur le communiqué de la Municipalité. Je vous remercie.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

J'ai noté M. Roscigno et nous allons réfléchir à cela. Nous avons parfois l'impression que nous vous inondons de trop de papier et nous cherchons à peser ce que nous envoyons ou pas. C'est vrai que si cela intéresse des membres du Conseil, nous allons réfléchir sous quelle forme nous pourrions vous faire parvenir ces rapports. Soit d'office à tout le monde, soit préciser que c'est à disposition sur demande, soit en envoyer un certain nombre dans les groupes politiques. Dans tous les cas, nous ferons au mieux.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Question relative à l'interpellation intitulée "Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage des déchets"

*Monsieur le Président,
Bonsoir à toutes et à tous,*

J'ai une question concernant l'interpellation que j'ai déposée au mois de décembre concernant le tri des déchets à Renens et à laquelle il m'avait été promis que réponse serait donnée au mois de janvier. Nous sommes en mars et, sauf erreur de ma part, il n'y a toujours rien à ce sujet. Je me demandais donc quand la Municipalité répondrait-elle à cette interpellation qui, pour souvenir, traitait du développement de nouvelles filières de recyclage à Renens. Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs,

Effectivement vous nous aviez déposé cette interpellation au mois de décembre, je vous avais dit qu'une réponse devait venir rapidement. Simplement toutes ces démarches prennent un peu plus de temps, nous travaillons dessus, je ne manquerai pas de prendre contact avec vous et de donner une réponse circonstanciée, j'espère pour le prochain Conseil. J'espère, mais ce n'est pas forcément évident. Nous sommes en train aussi de revoir pas mal de filières tant au niveau plastique qu'au niveau bois et puis nous pourrons vous donner un état actuel à ce moment-là. Merci.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Remerciements

Bonjour à tous,

Juste pour remercier la Municipalité de sa réponse à mon interpellation et nous nous réjouissons déjà de voir les aménagements prévus pour les batraciens vers le Bois Cola.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à la question de Mme la Conseillère communale Maud Catillaz au sujet des personnes payant des impôts à Renens

Mesdames et Messieurs,

Parmi les documents que vous avez reçus pour cette séance figure la réponse de la Municipalité aux questions de Mme Maud Catillaz de l'UDC Renens quant à la structure de l'impôt dans notre Commune.

Mme Catillaz étant excusée ce soir, je me charge à sa place de remercier la Municipalité pour sa réponse.

Ces informations ne manqueront pas d'intéresser les citoyens de Renens.

Renens a ainsi la plus forte proportion de contribuables avec un revenu non imposable du district, soit 24%. Ce constat mérite d'être relativisé, nous explique la Municipalité, en raison des personnes physiques inscrites comme contribuables mais n'ayant pas de revenus imposables (étudiants, apprentis, ou "autres sans revenus"), une catégorisation qui mériterait d'être affinée. Elle n'explique pas pourquoi cette proportion aurait vocation à être plus forte à Renens que dans les autres communes de l'Ouest Lausannois. Il y a un mystère.

15% des contribuables versent à eux seuls près de la moitié des revenus de la Commune au titre de l'impôt sur les personnes physiques. Cela n'a rien d'exceptionnel, sauf si on considère qu'on appartient à cette élite toute relative dès 80'000 francs de revenus imposables annuels.

D'autres communes avec un taux d'imposition plus bas ont, paradoxalement, des revenus plus élevés. Simplement parce qu'elles attirent, ou qu'elles gardent, des contribuables à plus hauts revenus.

Ainsi, la comparaison des revenus par point d'impôt est encore plus parlante. L'impôt est 40% moins rentable à Renens qu'à Ecublens ou Prilly. De toutes les communes de l'Ouest Lausannois, Renens est presque celle où le taux d'impôts est le plus élevé tout en rapportant le moins. Presque, car Renens n'est pas la lanterne rouge de ce triste classement; la palme en revient à Chavannes-près-Renens, seule commune à avoir un taux d'imposition pire que Renens. Le titre est disputé, il s'est joué à un demi-point d'impôt.

A l'heure où on entend fréquemment dans les travées de cette assemblée que telle ou telle dépense devrait être envisagée "parce que ce n'est qu'un point d'impôt après tout", cela mérite réflexion.

Je vous remercie.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord nous avons effectivement mis du temps à répondre à cette question pour les motifs indiqués dans le document que vous avez reçu.

S'agissant de la population qui dispose de faible revenu, je pense que pour un très grand nombre de personnes, c'est le reflet de métier ou de salaire insuffisamment élevé eu égard au prix de la vie en Suisse. Je connais pas mal de gens qui font des métiers absolument indispensables dans les soins, la santé et qui sont au bénéfice d'un très très faible revenu et

qui peut-être apparaissent dans ces couches de population qui s'acquittent de peu d'impôt, voire qui sont dans les couches plutôt basse de la catégorie que nous venons de nommer.

Nous avons notre structure de population. Au sein de notre Ville habitent pas mal de gens qui ne sont pas forcément au bénéfice de revenus très élevés, malheureusement pour eux d'abord, et qui s'acquittent de peu d'impôts. Mais l'impôt a justement cette vocation de pouvoir rétablir une justice fiscale puisque justement des personnes qui peuvent arguer d'un revenu bien plus élevé contribuent à plus d'impôt et je dirai que ce n'est qu'une justice sociale finalement.

Alors oui, nous avons la caractéristique d'accueillir des gens avec peu d'impôts, mais ces gens ont leur place dans les villes, ont leur place dans les villages, je n'imagine pas que nous puissions trier la population. Premièrement pour répondre à votre argument, c'est vrai qu'il y a des régions où en regard de la surface nécessaire pour construire une maison ou du contexte, on retrouve plus de gens qui ont des revenus plus élevés. Mais nous sommes fiers d'avoir notre population, elle est comme elle est aujourd'hui, pour certains d'entre eux, malheureusement, nous leur reconnaissons un travail pas suffisamment payé et ils ne peuvent pas s'acquitter de plus d'impôts. Heureusement comme je le dis, il y a cette progressivité de l'impôt qui va prendre cet argent auprès des personnes qui bénéficient d'un salaire plus élevé, voire parfois très très élevé. Mais je n'adhère pas à votre remarque en disant que, finalement, nous devrions nous organiser pour n'avoir que des gens avec des revenus plus élevés. La mixité c'est aussi de pouvoir, dans une même ville, avoir des personnes avec des revenus plus élevés, des personnes avec des revenus plus faibles et de trouver un "vivre-ensemble" où la justice se fait au travers d'une répartition des richesses par l'impôt. Voilà quelques propos par rapport à ce que vous avez dit M. Montabert.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**
Remerciements

Sur le même registre de l'impôt. Pour la réponse à mon interpellation concernant l'imposition des sociétés offshores, j'aimerais remercier la Municipalité pour cette réponse qui est très bien documentée d'ailleurs.

Alors, je ne peux que regretter que la Municipalité et les autorités communales ne puissent pas aller un tout petit peu plus loin dans le contrôle fiscal des entreprises. Peut-être qu'en allant un petit peu plus loin, on trouverait les ressources, qui ont l'air de manquer chez certain en termes d'imposition, pour aller chercher là où réellement l'argent est en train de circuler et partir quelque part ailleurs qu'en Suisse. Les autorités compétentes visiblement sont le Canton, la Confédération.

Entre le dépôt de mon interpellation et la réponse, il s'est passé quelque chose d'assez particulier, non prévu du tout, l'affaire de notre conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann qui a démontré qu'effectivement, les sociétés offshores semblent ne pas être interdites, semblent ne pas poser problème puisque les autorités cantonales bernoises ont finalement tranché en admettant qu'il n'avait pas commis d'erreur en ayant des sociétés offshores. Reste le problème éthique quand même malgré cela.

Alors voilà, il n'est pas possible d'aller plus loin, c'est peut-être un petit peu regrettable. Si certains députés ici dans la salle m'entendent et veulent porter le discours plus loin. C'est avec plaisir que je vous vois réagir. Merci.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**
Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz relative aux arrêts de bus

Mesdames, Messieurs,

Je remercie la Municipalité de sa réponse très complète sur les bancs aux arrêts tl.

On constate que les manques se concentrent surtout sur la 18 direction Crissier et sur la 38. C'est particulièrement gênant quand les fréquences sont faibles et les temps d'attente donc longs, comme c'est le cas pour la 38. Je comprends les raisons invoquées : si on n'a pas suffisamment de place en largeur pour à la fois mettre un banc et permettre aux poussettes de passer, on renonce au banc. Mais est-ce qu'à certains de ces arrêts on ne pourrait pas acquérir quelques mètres carrés de terrain pour placer quand même un banc ? Je pense par exemple à l'arrêt 14 Avril de la 32 et de la 38 direction nord.

Ceci dit, je suis content qu'après mon intervention on ait mis un banc à Follieu dans le sens descendant et que 3 bancs supplémentaires soient encore prévus cette année. Je suis surtout content que les lignes nouvelles (la 25 prolongée et le tram) seront complètement équipées. J'imagine aussi que l'arrêt Renens-Gare du M1, qui a des bancs, mais largement insuffisants, sera mieux équipé après la réfection de la gare.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne**, Présidente de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La Commission des finances a examiné les incidences financières du préavis N° 49-2014 – Remplacement du tracteur de la Section Espaces Verts - dans sa séance du 12 mars 2014.

Elle constate que ce préavis repose sur le plan des investissements 2013-2017 (2018-2022) de la Municipalité, au détail près que le remplacement du tracteur, prévu initialement pour 2015, a été avancé en raison de réparations imprévues. Par ailleurs, il a été effectué une rocade avec l'objet prévu initialement en 2014, et qui sera reculé d'une année.

Un membre de la COFIN relève que toutes les offres se basent sur des marques japonaises ou américaines et demande s'il n'y aurait pas d'alternatives en Europe. Cette question n'étant pas directement de la compétence de la COFIN, elle est transmise à la commission chargée d'étudier le préavis.

En définitive, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances approuve les conséquences financières du préavis 49-2014.

La séance de la COFIN comportait un 2^{ème} point qui était une Information de la Municipalité:

La Municipalité, par la voix de son municipal des finances, M. Jean-François Clément, et de son secrétaire municipal, M. Jean-Daniel Leyvraz, a informé la Commission des finances d'adaptations négociées entre les deux municipalités de Prilly et Renens concernant principalement le loyer facturé au SDIS par les deux communes, ceci suite à des modifications de Prilly au budget communal 2014. Ces adaptations ne remettent pas en question le budget du SDIS et ont une incidence financière globale minime pour Renens (perte de CHF 6800.- par rapport à ce qui était budgété). La Commission des finances a pris acte de ces adaptations. C'était un peu technique, donc pour toute question relative à cet objet, la Commission des finances vous renvoie au Municipal compétent.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne et clôt la discussion sur les communications de la Commission des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

- **M. Michele Scala, PS**

*Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

J'ai donc une remarque qui est un vœu à propos de la dernière communication de la CUAT du Conseil passé. J'aimerais intervenir sur la forme plutôt que sur le fond de la communication surtout lorsqu'il s'agit d'un thème d'actualité comme celui de Florissant.

Concernant cette communication, j'aimerais tout d'abord remercier la Commission pour l'information complète. Je souhaiterais, mais d'autres partagent mon avis, que lorsque que l'on lit une communication si longue, de 4 pages (moi j'appellerais cela plutôt un rapport qu'une communication), que celle-ci soit envoyée à tous les conseillers avant la séance pour donner l'occasion aux conseillers d'intervenir et nourrir ainsi le débat.

Alors ce souhait est aussi valable pour les autres commissions qui font des longues communications plutôt que des simples communications. Merci d'en tenir compte la prochaine fois.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président rappelle l'art. 40 g "*Ses délégués au Conseil intercommunaux des associations de communes ou groupements dont la Commune fait partie rapportent au Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités.*". A ce jour, seul le Conseil intercommunal de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois a fait part de son rapport. M. le Président demande donc que cet article soit respecté et clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

Aucun changement n'étant demandé, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Rapport relatif à la pétition des habitués de la Place du Marché.

M. le Président prie M. Didier Vienet, Président de la commission des pétitions de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Didier Vienet**, Président de la commission des pétitions donne lecture de son rapport.

Les pétitionnaires (200 personnes), représentés par M. Christen, ont signés le texte suivant, transmis à la Présidente du Conseil communal par un courrier daté du 29 mai 2013:

« Nous soussignés apprécions beaucoup le sourire et l'amabilité de Monsieur Pierre-Alain Christen qui s'est installé à la Place du Marché.

Son arrivée contribue à l'animation de la place qui, sans lui nous paraîtra triste en dehors des jours de marché.

Nous nous étonnons de la décision de la Municipalité et nous lui demandons pour cette pétition, d'en prendre une autre permettant à Monsieur Christen de continuer son activité ».

Cette pétition a suscité quelques interrogations sur son traitement. En effet, le texte s'adresse à la Municipalité. Celle-ci a d'ailleurs traité cette affaire par un courrier envoyé à M. Christen, en date du 17 juin 2013.

En séance de commission, il a été décidé qu'il s'agissait d'une affaire concernant la Municipalité et que nous n'allions pas prendre en considération cette pétition.

Le bureau du Conseil n'a cependant pas accepté cette réponse et a demandé que la commission rencontre M. Christen.

Une rencontre avec M. Christen a donc été fixée en date du 3 décembre 2013.

M. Christen s'est présenté seul. La commission était représentée par Mme Ellen-Mary Dreier, M. Xhevat Gashi et votre serviteur. Bien que n'ayant pas le quorum pour statuer, nous avons écouté M. Christen afin de rapporter en plénum.

M. Christen a expliqué l'histoire de son installation à la Place du Marché pour vendre des marrons, dans un premier temps, sous un parasol, avec un stand quotidien, ceci dès le 1^{er} novembre 2012. Puis, constatant l'accueil réservé par les usagers, M. Christen a fait le choix d'installer un chalet en bois, dès le mois de décembre 2012.

Il parle du rôle social que sa présence contribuait à donner aux usagers de la place, en faisant preuve d'attention aux personnes par un accueil chaleureux, voire même par un peu de réconfort, sans ménager sa peine.

Malheureusement, son installation a aussi provoqué quelques dérangements qu'il relate aussi, soit les plaintes du Restaurant Milor à cause de la fumée que dégage sa friteuse, un prix du café très bas (2,50 francs) ou les tables permettant aux clients de s'installer.

La discussion c'est beaucoup porté sur les contacts qu'il a eus avec l'administration communale, qui, vraisemblablement ne se sont pas bien passés. Selon lui, il n'a pas été correctement orienté dans ses démarches et sa dignité de personne bafouée. Toujours selon lui, la vente de marrons avait beaucoup contribué à se tenir debout et d'être financièrement indépendant.

La commission a pris connaissance d'un courrier daté du 6 novembre 2013, envoyé par la Municipalité, à M. Christen, et transmis en copie à Monsieur le Président du Conseil Communal. Ce courrier précise notamment qu'un appel d'offres public sera organisé en cas de recherche d'un marchand pour utiliser l'espace public.

La commission s'est réunie le 20 février 2014 pour statuer. Mesdames Brigitte Rohr, Sandra Martins et Monsieur Pascal Golay étaient excusés.

Un membre pense que la décision de la Municipalité est claire et ne justifie pas d'étude complémentaire. D'autres pensent que la demande des pétitionnaires mérite d'être étudiée.

Après discussion, la commission, avec 4 avis favorables et un avis contraire, propose de prendre la pétition en considération et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

J'ai cru comprendre à la lecture de ce rapport, et nous l'avons entendu tout à l'heure, que la pétition avait suscité des interrogations sur son traitement, que c'était une pétition adressée à la Municipalité, de compétence municipale. J'aimerais juste comprendre quelles sont les

réflexions qui ont poussé le Bureau du Conseil à la transmettre quand même à la Commission du Conseil vu que ce n'est manifestement pas un objet de la compétence du Conseil.

Réponse de M. le Président

Cette pétition a été envoyée à la Municipalité, vous l'avez dit, elle est revenue et elle est passée en commission. Donc maintenant ils ont entendu M. Christen et maintenant on revient devant le Conseil avec cette pétition.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

J'ai bien compris, merci M. le Président, ce n'était pas ma question. Ma question est de savoir quelles sont les motivations du Bureau du Conseil, qui a dit non c'est effectivement quelque chose qui doit aller à la Commission des pétitions, alors que ce n'est manifestement pas un objet de la compétence du Conseil.

M. le Président

Alors nous le Bureau entre parenthèse nous n'avons pas parlé à ce sujet, nous n'avons pas discuté sur cette pétition, nous n'en avons pas discuté. Nous l'avons simplement retransmise à la Commission de pétitions. Voilà ce que nous avons fait. Parce que cette pétition date d'avant ma présidence entre parenthèse, elle était venue avant que je sois Président alors, vous me mettez dans un doute, je ne sais pas, je ne pourrai pas vous répondre exactement.

- **M. Michele Scala, PS**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais apporter un complément d'information à propos de cette pétition qui avait été longuement discutée lors d'une séance du Bureau. Cette pétition avait été envoyée à la Municipalité et ensuite au Bureau, le Bureau l'avait renvoyée à la Municipalité, bref cette pétition a passé d'un service à l'autre et nous (le Bureau), d'après mes souvenirs, nous avons décidé de la transmettre au Conseil pour information et pour communication de manière à ce que tout le monde sache ce qui se passait, c'est pour cela que la décision a été prise de la transmettre à la Commission des Pétitions.

- **M. le Président**

Oui, c'est tout-à-fait juste ce que M. Scala vous informe, c'est un petit peu, on se donne la balle d'un côté, elle revient de l'autre. Je donnerai la parole à la Municipalité, si vous permettez Madame la Syndique.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Effectivement je crois qu'il faut que nous arrêtons de tourner en rond avec cette pétition.

Précisons que le pétitionnaire nous l'avait envoyée directement, en même temps qu'au Conseil. Cette pétition était clairement un objet de notre compétence et nous l'avons donc traitée puisqu'elle était venue directement chez nous. J'ai ici un dossier, épais: nous avons souvent rencontré le pétitionnaire et nous lui avons écrit après la pétition en considérant avoir répondu à sa pétition. Nous avons organisé, avec lui d'ailleurs, son départ de la place

du marché, il a bien dû admettre en effet que tant la LATC que la LADB (les lois sur l'aménagement du territoire et les débits de boisson) n'étaient pas respectées pour une installation de longue durée et permanente.

Nous avons souvent rencontré M. Christen, nous avons taché de trouver des solutions avec lui, nous avons veillé à garder son chalet alors qu'il n'avait pas d'endroit pour le stocker. Alors voilà, nous avons fait le maximum, je crois que l'histoire doit s'arrêter. Effectivement, rappelons les compétences de la Commission des pétitions : décider pour une pétition qui est de notre compétence, de nous l'envoyer. Comme nous l'avions déjà eue et que nous y avons répondu, il faut que l'histoire s'arrête là....

- **M. Didier Divorne**

Au vu de ce que nous venons d'entendre, étant donné que la pétition a déjà été traitée par la Municipalité dont c'était sa compétence, je propose de ne pas renvoyer une deuxième fois cette pétition à la Municipalité. C'est déjà traité, c'est déjà fait, c'est déjà clôt, je propose de solder là et de refuser le renvoi à la Municipalité. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et procède au vote.

C'est à la majorité (moins 1 voix et 6 abstentions) que les membres du Conseil refusent de transmettre à la Municipalité cette pétition pour étude et rapport.

M. le Président remercie M. Didier Vienet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

12. Rapport relatif à la pétition intitulée "Pour le maintien du 30km/h à l'avenue des Baumettes à Renens"

M. le Président prie M. Didier Vienet, Président de la commission des pétitions de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Didier Vienet**, Président de la commission des pétitions, donne lecture de son rapport

En préambule, il est utile de rappeler que le passage au 30 km/h de l'avenue des Baumettes a été inscrit dans le préavis N° 81-2009 – Zone 30 à Renens. Considérée comme une rue principale de type 1, il a été prévu un aménagement de stationnement alterné, des éléments plots pour délimiter les blocs de stationnement, ponctuellement comme élément de rappel ou pour créer un rétrécissement.

Suite à ces aménagements, une première pétition a été adressée au Conseil communal en 2010, concernant en particulier un problème de visibilité à la sortie d'un parking privé. Ce problème a, depuis, été corrigé et la situation est, selon Madame Tinetta Maystre, municipale, pleinement conforme aux normes VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports).

Aujourd'hui, cette zone 30 n'a toujours pas pu être validée, raison qui a poussé les pétitionnaires à réagir. Ils craignent un retour au 50 km/h.

Dans leur courrier de juin 2013, les pétitionnaires rappellent qu'une pétition a été adressée en septembre 1999 aux autorités communales à cause des nombreuses nuisances sonores qu'ils subissaient et qu'ils demandaient alors déjà une zone à 30 km/h.

C'est donc avec satisfaction et soulagement qu'ils avaient appris la décision de mettre en zone 30 l'avenue des Baumettes avec le préavis de 2009.

Aujourd'hui, après 3 ans de mise en place, ils constatent que le trafic a fortement diminué, avec comme conséquence une réduction du bruit et une amélioration de la sécurité.

La commission a souhaité entendre la Municipalité sur cette affaire. Elle a rencontré Madame Tinetta Maystre, municipale en charge de la mise en œuvre des zones 30. Cette dernière nous informe que la Municipalité se préoccupe de cette avenue. Accompagnée de MM. Hofstetter, chef de service urbanisme et Hautle, répondant communal de PolOuest, elle a d'ailleurs eu l'occasion, fin juin 2013, de rencontrer une délégation des habitants, qui avaient également écrit directement à la Municipalité. Des mesures de vitesse complémentaires ont d'ailleurs été faites suite à cette rencontre. Dans un premier temps, le montant à investir pour faire ralentir avait en effet été jugé disproportionné. Cependant, les derniers contrôles de vitesse effectués démontrent que la situation n'est pas encore conforme, mais révèle une baisse de la vitesse moyenne de référence (V85) plutôt encourageante. Ce constat positif va dans le sens d'un essai de maintien du 30 à l'heure sans devoir prendre de trop coûteuses mesures avant de refaire des mesures pour validation. Une décision municipale doit encore être prise. Il s'agit toutefois d'un dossier controversé en raison de la présence d'entreprises.

La commission a rencontré une dizaine de pétitionnaires le 28 novembre 2013 (179 signataires).

Ces derniers demandent que tout soit fait pour que cette zone 30 puisse être validée. La situation actuelle n'est plus tolérable. Le non-respect du 30 km/h est presque normal et augmente d'autant le risque d'accident. Les aménagements effectués sont en relation avec une vitesse réduite (absence de passage piétons, manque de visibilité, pas de miroir de sortie, etc.) et des automobilistes peu scrupuleux, voire distraits, ne craignent pas l'infraction sachant que la zone n'est pas règlementaire.

Selon eux, un retour au 50 km/heure pour cette avenue n'est pas envisageable. Ils souhaitent donc instamment que des mesures complémentaires et ciblées soient prises pour réduire la vitesse des récalcitrants et valider la zone 30.

N'ayant pas le quorum pour statuer, la commission s'est réunie le 20 février 2014 afin de débattre du sujet. Sont excusés Mesdames Sandra Martins, Brigitte Rohr et Monsieur Pascal Golay.

Un membre de la commission qui habite le quartier relève que les blocs en béton sont parfois déplacés et que la suppression du passage piéton à la hauteur du chemin d'Eterpy rend la traversée de la route dangereuse en particulier pour les enfants qui utilisent régulièrement ce cheminement.

Finalement, la commission propose de prendre la pétition en considération et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Je crois qu'il est de coutume d'entendre la Municipalité encore s'exprimer avant le vote, sauf erreur, c'est la coutume.

Simplement dire d'abord que la Municipalité a été invitée à la Commission et M. le Président de la Commission des pétitions a fait un excellent rapport qui a décrit le fait que nous avons, en effet, aussi déjà eu un contact avec les habitants, mais la Municipalité n'a encore pas pris de décision. C'est pourquoi elle est prête à accepter cette pétition et, puis ensuite, de donner suite utile dans le courant du printemps.

Comme il a été dit, aucune décision n'est prise et une information sera transmise une fois qu'elle le sera si vous nous envoyez cette pétition. Mais même, de toute façon, parce que nous avons un contact ouvert avec les habitants, une réponse sera faite ce printemps.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et procède au vote.

C'est à une large majorité (3 abstentions) que les membres du Conseil acceptent de transmettre à la Municipalité cette pétition pour étude et rapport.

M. le Président remercie M. Didier Vienet ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

13. Rapport de commission – Préavis N° 48-2014 - Renforcement de la politique communale du logement: Rôle de l'Office du logement – Collaboration avec le CSR – Augmentation du nombre de logements sociaux

M. le Président prie M. João-Batista Domingos, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. João-Batista Domingos**, Président-rapporteur de la commission, donne lecture de son rapport

Présents : Messieurs Antoine BIANCHI, João-Batista DOMINGOS, président-rapporteur, Ali KORKMAZ, Alberto MOCCHI, Daniel ROHRBACH, Silvio TORRIANI, Mesdames Ellen-Mary DREIER, Dominique PERRET, Verena BERSETH, invitée (motionnaire, 29 Juin 2005)

Municipalité : Monsieur Jean-Pierre ROUYET ; et Messieurs Georges-Henri CHEVALLAZ (dès le 1er février 2014), Frédéric HUBLEUR (responsable de l'Office du logement de la commune de Renens), Jean-Daniel LEYVRAZ (qu'intérim du chef de service de Sécurité Sociale)

Préambule : Monsieur ROUYET entreprend, dans la ligne du PREAVIS N° 48-2014 soumis à notre délibération, d'explicitier son objet et le rôle des différents acteurs.

Monsieur HUBLEUR prend la parole et met objectivement en évidence l'état catastrophique du secteur « logement ». Puis Monsieur CHEVALLAZ exprime les raisons subjectives de son engagement dans la ville de Renens et relève que le risque financier pour la commune est très faible. Monsieur LEYVRAZ prend la parole et présente Monsieur CHEVALLAZ, d'une

louable humilité, comme une personne avec une formation sociale, sensible à « l'humain » derrière les difficultés sociétales.

Questions :

Comment trouvera-t-on 10 logements "bon marché" pour ce projet de logements sociaux? Comment éviter que ces locations par la Ville n'aient un impact négatif sur une offre de logements déjà très mauvaise ?

- *La réponse est établie en 4 temps:
Premièrement, les appartements seront trouvés sur la durée. Avec ce préavis, les gérances se mettront à réfléchir différemment, jouant un rôle plus actifs vis-à-vis des responsables sociaux en la matière et conscients des garantis qui leur sont proposés. La ville travaille vraiment en partenariat avec les gérances et non pas en opposition, ce afin d'obtenir du positif dans les cas de contentieux. Ensuite, le fait que des logements sont actuellement en construction dans la commune, pourrait avoir un effet positif sur le nombre de logements disponibles à moyen terme. Par ailleurs, le fait est que les chiffres donnés dans le préavis approximent sans refléter forcément une réalité stable au cours des derniers mois. Enfin, le fait qu'en dépit du taux de vacance très faible, il y a tout de même beaucoup de biens qui changent de locataires chaque mois, et qui donc sont à un moment donné disponibles sur le marché. Toutefois, les responsables soulignent que la Ville ne pourra vraisemblablement pas trouver ces 10 logements dans l'immédiat, et que leur location se fera au fil des mois, en fonction des disponibilités. Un commissionnaire ajoute que ces biens sont destinés à être sous-loués sous la forme de logements, et que donc il n'y a pas de ce fait de réduction du nombre de logements disponibles dans la Commune.*

Est-ce que l'acquisition des nouveaux logements impliquera l'engagement d'une personne supplémentaire ?

- *Si l'on s'est cantonné à 10 logements supplémentaires, c'est pour trois raisons. Tout d'abord, nous n'avons pas continuellement une foule de dossiers concernant des personnes dans une situation de précarité. Ensuite, nous avons pris toutes les dispositions pour limiter l'impact financier, d'où le choix de commencer avec ces 10 logements. Enfin, en interne et concernant aussi le CSR, il est difficile de proposer plus que ces 10 logements supplémentaires.*

Est-ce-ce que les 4 logements prévus à Logacop font partie des 14 logements ?

- *Oui et non. Les logements prévus à Logacop ne pourront être exploités qu'en fin 2015, début 2016. Il est prévu en tous les cas qu'il y ait une coopération avec Logacop. Il faut en tous les cas être imaginatif et créatif ; ce préavis n'est pas « la solution » mais donne des fenêtres de possibilités selon l'évolution et l'élasticité du marché du logement.*

Discussion

Quand l'un ou l'autre des commissionnaires juge qu'on a pas fait assez mais que c'est "déjà ça", d'aucuns s'inquiètent quant à l'impact de ce projet sur le marché des biens à louer, en particulier pour les personnes à très bas revenus mais qui ne répondent pas aux critères permettant d'accéder à ces logements sociaux, avec de ce fait un risque de créer de la précarité alors qu'on chercherait à faire l'inverse. Bien que les conclusions votées n'avancent rien de précis quant au nombre de logements sociaux prévus et aux délais dans lesquels la

Ville devra s'en porter locataire, tout le monde est conscient que ces logements s'adressent à une population qui cherchent à se "ré-intégrer" socialement et "re-trouver" une autonomie : une population qui est momentanément exclue du marché du logement, par exemple une personne qui se retrouve brusquement au chômage. On s'accorde à dire que les infrastructures proposées ne sont pas destinées à une population de « bas seuil ».

La commission vote, à l'unanimité, pour ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à toutes et tous,

J'apporte le soutien de la Fourmi rouge à ce préavis qui traite, de façon correcte, un aspect des problèmes sociaux engendrés par la crise du logement que tout le monde connaît bien.

La séance de la commission ad hoc du 5 février a été marquée par une discussion très riche autour de ce sujet brûlant, discussion qui a souligné l'importance de toute une série de droits économiques et sociaux, déclinés par la Constitution, tel le droit au logement, à la santé, à l'instruction et j'en passe.

Ce sont les outils indispensables pour aboutir au droit "de" (quand je dis "de" c'est un droit dans la réalité) qu'il est important de réaffirmer pour comprendre les racines du projet contenu dans ce préavis.

On a insisté sur l'importance d'une éducation à la solidarité pour éviter des abus et éloigner le risque de voir la sécurité sociale transformée en un guichet de banque.

On a évoqué aussi l'éventualité que notre commune achète, à terme, des appartements lors des prochaines constructions, pour les louer et avoir plus de marges d'agilité sur le marché du logement.

La proposition contenue dans le préavis, de 10 appartements de secours supplémentaires, gérés par la Commune, est un début pour pallier des situations difficiles.

Voilà quelques précisions que je tiens à apporter et qui ne figurent pas dans le rapport.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

J'ai quelques remarques à faire à propos de la non-réponse de la Municipalité à ma motion qui va bientôt avoir 10 ans.

Le préavis: je ne peux que me réjouir pour la proposition que fait la Municipalité: 14 appartements d'urgence. Mais cela est peu par rapport au parc immobilier aux mains du privé sur la Commune.

Le rapport: je tiens à préciser que j'ai été invitée par la Commission. C'était une séance riche, les chefs de service ont répondu à nos questions, chacun a pu s'exprimer. Mais quand je lis le rapport il ne reflète pas ce que j'ai entendu et dit lors de cette assemblée. Si je devais signer ce rapport, je ne le ferai pas.

Ma motion que j'ai déposée en 2005 demandait que l'on travaille en amont avec les locataires en difficulté et que l'on les aide par le paiement d'un ou de deux loyers ou par

cautionnement. Surtout pour que les familles ne doivent pas quitter leur logement. Ce serait une bonne gestion. Quand on laisse aller jusqu'à l'expulsion, la Commune doit intervenir à ce moment en logeant les gens à l'hôtel. Je ne suis pas satisfaite par la réponse et je propose à la Municipalité de renvoyer ma motion dans le tiroir des sans réponse. Comme cela, nous pourrions fêter sa 10^{ème} année l'année prochaine.

- **M. João-Batista Domingos, UDC**

Vous savez, moi non plus je ne signerai pas ce rapport. Je ne signerai pas ce rapport pour la raison suivante: C'est que j'ai essayé de retranscrire en substance ou l'essentialité de ce qui a été dit, je veux dire, si on a envie de faire du socialisme en ayant juste papillonné au-dessus du capital de Mars, c'est très dommage on peut ouvrir un forum ou une chaîne Youtube où les différentes personnes de cette Commune pourraient discuter et débattre autour de Mars, du capital, moi je veux bien le faire. Ouvrir une chaîne Youtube et commencer à débattre. Un autre aspect qui n'a pas été, que je n'ai pas jugé...

M. le Président du Conseil remercie M. João-Batista Domingos en transmet la parole à M. Eugène Roscigno.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Je rappelle juste que le Président de la Commission doit faire un rapport qui reflète la séance et là vous êtes en train d'intervenir à titre personnel. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. J'aimerais bien que les personnes qui ont participé à ce préavis s'expriment parce que j'ai l'impression que cela ne correspond pas à la réalité de ce que vous avez vécu dans votre commission.

- **M. João-Batista Domingos, UDC**

Pour répondre à votre remarque, je ne réponds pas à titre personnel, je réponds à l'un des commissaires, c'est dans l'intérêt de tout un chacun ici de comprendre exactement ce qui s'est passé. Je veux dire, moi j'avais aussi une approche toute personnelle de la question mais je pense que l'essence de la discussion visait à dire que tout le monde était d'accord qu'il fallait prendre en compte le fait que certaine personne pouvait se retrouver dans une situation de dépendance vis-à-vis des services publics. C'est tout, enfin on peut disserter sur Mars et toutes ces choses-là, moi je veux bien le faire, mais à un moment donné il faut arrêter les frais. Et puis, moi je peux vous dire aussi qu'elle était ma position, si l'on a envie de jouer à cela. Ma position c'était de dire qu'en me basant sur une étude américaine notamment qui concerne la condition des SDF à New-York, donc une étude qui concerne la condition de vie des SDF à New-York, on avait noté, je ne sais plus quelles étaient les références, mais...

M. le Président prie M. João-Batista Domingos, rapporteur de la Commission, de clore sa discussion et transmet la parole à M. Alberto Mocchi.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

S'agissant de ce rapport, j'étais moi-même commissaire dans cette commission. Effectivement je pense que le langage peut être ce qu'il est, mais ce rapport nous a été transmis dans les temps, il a été relu par l'entier des membres de la Commission, personne n'a fait de remarque, moi en premier parce que, moi ce qui m'importe avant tout c'est que certains faits assez importants figurent là-dedans et surtout qu'il soit dit à la fin que la commission a voté à l'unanimité pour ce préavis.

Sauf erreur de ma part, les commissaires qui ont siégés dans cette Commission ont participé aux séances de groupes, ils ont pu répondre, le cas échéant, aux questions des autres conseillers communaux de leur groupe qui n'ont pas participé à cette Commission. Donc au-delà de tout cela, effectivement, je pense que ce rapport n'est pas parfait, de loin pas parfait, mais personnellement je l'accepte et je pense que les questions auraient pu et peuvent toujours être posées d'ailleurs ici même. Merci.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Je voulais juste réagir sur la remarque de Mme Verena Berseth qui considère que nous n'avons pas répondu à sa motion. Je pense, que dans le texte, ce n'est effectivement pas les dix logements sociaux supplémentaires que nous mettons en place qui répond à cela mais c'est dans la partie où nous expliquons le rôle de l'Office du logement. Surtout la collaboration avec le CSR, notamment la travailleuse sociale logement (TSL) qui a été engagée il y a une année et demi et qui tient un registre des personnes qui rencontrent des difficultés de logement avec lesquelles elle prend contact. Pour donner quelques chiffres, cette TSL a rencontré, en 2013, 275 personnes (sur l'ensemble de l'Ouest lausannois) qui ne sont pas seulement des personnes ayant un dossier au CSR. Environ 43-45% de ces 275 personnes sont sur Renens. Elle a ensuite tenté plus de 50 négociations auprès des bailleurs lorsqu'effectivement ces personnes en difficulté ont reçues des lettres et des notifications de problèmes, des mises en demeure ou plus, elle a participé à 10 procédures à la Justice de Paix. Ses contacts ont permis d'éviter une partie des expulsions ou des ordonnances puisque certaines personnes ont été relogées à l'hôtel, d'autres ont retrouvé un logement (27%), dans 34% nous avons pu maintenir le logement suite aux négociations. Ce sont aussi des résultats qui sont satisfaisants, nous essayons de prévenir les difficultés. Je souhaiterais ajouter aussi que suite aux ordonnances et exécutions forcées, il y en a eu 33 en 2013 dans tout l'Ouest lausannois, dont neuf à Renens, que pour 6 cas il y a eu maintien du logement, dans 12 cas il n'y a pas eu de maintien mais une autre solution a été trouvée. Cela fait donc plus de la moitié des cas qui ont pu être résolu par ces contacts. Donc c'est là l'action préventive que nous essayons de mettre en place et qui est décrite dans ce préavis et c'est cette partie-là qui était censée répondre à la motion de Mme Verena Berseth.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. João-Batista Domingos, de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 48-2014 de la Municipalité du 20 janvier 2014,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à signer des baux pour des logements sociaux et à les sous-louer ensuite à des locataires sélectionnés.

AUTORISE la Municipalité à signer des conventions avec des propriétaires ou des gérances d'immeubles locatifs permettant à la Commune de placer des locataires de son choix.

ACCEPTTE que la Commune de Renens avance si nécessaire des garanties de loyer pour les logements sociaux. Les avances pour garanties de loyer seront imputées au compte N° 9119.01 "Garanties de loyer appartements sociaux".

ACCEPTTE les charges et revenus éventuels inhérents au présent préavis pour le budget 2014.

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2015 et suivants, les charges et revenus éventuels inhérents au présent préavis.

ACCEPTTE la réponse donnée dans ce préavis à la motion de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative à la mise sur pied d'un service d'aide aux locataires qui risquent l'expulsion pour non-paiement du loyer.

C'est à la majorité (moins 2 voix contre et 12 abstentions) que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie M. João-Batista Domingos ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Rapport de commission - postulat de M. Gian-Luca Ferrini, PS, intitulé "Procédure d'attribution des permis de construire et contrôle des chantiers"

M. le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture de son rapport

La commission s'est réunie le 17 février 2014 à 20h. au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Jean-Pierre Leyvraz, Vito Vita, Eric Aeschlimann, Stéphane Montabert, Michele Scala, Véronique Bovey-Diagne et Suzanne Sisto-Zoller, présidente rapporteuse. M. Didier Vienet était excusé.

La Municipalité était représentée par Mme Mme Tinetta Maystre, Municipale urbanisme et travaux et M. Martin Hofstetter, chef du service urbanisme.

Le postulant, M. Gianluca Ferrini, était également présent.

M. Ferrini explique son postulat : Notre plan général d'affectation et son règlement datent de 1947. Ils constituent la base légale sur laquelle la Municipalité se base pour accorder les permis de construire et contrôler la conformité des constructions en cours de chantier. Toutes les communes environnantes ont révisé leurs PGA, qui datent pour Ecublens de 1998, Chavannes de 1988, Crissier de 1983, Prilly de 2009, St-Sulpice de 2008, Bussigny de 1986. Le postulat demande à la Municipalité de faire de même. Cela permettrait de fixer des règles claires dans les domaines où il y a quelques « flous » (par exemple, quant aux mesures destinées à encourager une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables).

La Municipalité convient de l'ancienneté du règlement, qui a bénéficié de quelques aménagements au cours des décennies. En 1998 a été adopté le plan directeur communal, qui prévoyait la révision du PGA. Ce travail a été fait, il avait fait l'objet d'une large consultation auprès de la population en 2002 et avait été soumis en 2003 au Canton pour examen préalable. Mais en 2004, le processus d'adoption de ce PGA révisé a été suspendu, dans l'attente des résultats des travaux du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), accord signé en 2003 par les communes de l'Ouest et le Canton sur l'avenir urbanistique de la région. Ce PGA est depuis plus de dix ans dans les tiroirs de la Municipalité, mais il n'en sortira pas.

Selon les explications reçues, le PGA doit se baser sur un plan directeur récent. Les communes du SDOL ont entamé l'élaboration d'un plan directeur intercommunal, qui devrait aboutir à un PGA renouvelé pour chaque commune d'ici 2018, selon le planning suivant :

- Plan directeur pour 2016 (possible, car le SDOL est déjà mandaté pour une partie du travail technique). Il sera soumis à consultation publique.
- Débat dans les communes, approbation par les conseils communaux.
- 2018 PGA, mise à l'enquête et préavis au Conseil.

Discussion :

Question:

Refaire le plan directeur et sa traduction dans un nouveau PGA est un élément positif. Mais la Commune a-t-elle assez d'outils pour assurer le suivi des dossiers d'autorisation de construire ?

➤ Réponse:

M. Hofstetter assure qu'il y a suffisamment de lois cantonales claires à appliquer dans le cadre des permis de construire. Et permettent de vérifier sur les chantiers que l'exécution soit conforme. La police des constructions fait son travail. Elle vérifie les plans et contrôle l'exécution.

Question:

Y a-t-il beaucoup de difficultés dues à la vétusté du règlement ?

➤ Réponse :

Les principes de base fonctionnent bien, car le règlement est simple et succinct. Exemple, il prévoit que la Municipalité « peut exiger du propriétaire le profillement de la construction au moyens de gabarits... ». Il est toujours en adéquation avec les lois cantonales. La moitié du territoire communal est gérée par des plans de quartier, qui ont un règlement moderne.

Question:

Y a-t-il assez de contrôles au moment de l'attribution des permis de construire ?

➤ Réponse :

Les projets sont vérifiés minutieusement et ne sont pas tous acceptés.

Question:

Qu'en est-il du contrôle des chantiers ?

➤ Réponse :

L'inspectorat intercommunal des chantiers ne s'occupe que de la sécurité des chantiers. L'inspectorat cantonal s'occupe des mesures de surveillance dans les domaines du droit du travail. La commune délivre le permis d'habiter ou d'exploiter sur préavis de la commission de salubrité.

Question:

Que fait la commission d'urbanisme de la Municipalité ?

➤ Réponse :

Elle se réunit tous les mois et traite de tous les dossiers de permis de construire qui ne semblent pas évidents.

Commentaires des commissaires :

Le règlement de 1947 est sujet à interprétation. Il doit être revu, dans le sens de promotion de la qualité. La commune doit se donner les moyens de contrôler la bien-facture de certains éléments (efficacité énergétique, adaptation aux personnes à mobilité réduite, etc...).

Peut-on attendre l'élaboration du nouveau plan directeur ou ne devrait-on pas réviser le PGA immédiatement ?

Une question très importante à traiter est celle de la densification.

Si on fait le nouveau PGA avant le nouveau plan directeur, ne risque-t-on pas de priver les habitants d'un débat important concernant l'avenir de leur ville ?

Sans donner de réponse à cette question, la commission unanime trouve qu'il faut revoir notre plan d'extension et propose au Conseil de prendre ce postulat en considération.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

• **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Le travail en Commission a été important et a permis de cerner un peu la thématique et les questions et dans cette optique-là elle a été nécessaire. C'était très bien et je remercie la Commission d'avoir siégé. Elle a permis notamment d'attirer l'attention sur la répartition des compétences et des responsabilités en matière de planification territoriale au niveau des

communes. Elle a aussi permis d'expliquer un peu les processus. C'est vrai que le vrai débat démocratique se fait au niveau du Plan directeur, le plan général étant après une mise à l'enquête et un travail avec les propriétaires, et ensuite le règlement qui est une adaptation finalement de ces visions.

Néanmoins, nous pouvons dire qu'il y a des questions ouvertes et que si vous nous l'envoyez nous aurons l'occasion de les étudier et de faire un rapport et surtout de faire le lien avec le travail qui a démarré au niveau du SDOL justement pour revoir les plans directeurs de l'ensemble des communes de l'Ouest lausannois et en particulier celui de Renens. Vous avez reçu un communiqué cette semaine vous informant qu'une première séance a eu lieu, peu après la séance de Commission, et le travail a démarré fort, il prévoit d'ailleurs la mise sur pied d'un groupe de suivi avec des représentants des Conseils de tout l'Ouest lausannois et comme dit, ce serait ces thèmes-là qui pourraient nous occuper pour répondre à ce postulat."

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et procède au vote.

C'est à l'unanimité que les membres du Conseil acceptent de transmettre à la Municipalité ce postulat pour étude et rapport.

M. le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

15. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 49-2014 – Remplacement du tracteur de la Section Espaces Verts**
 - **Présidence: PLR**

M. le Président ouvre la discussion sur ce dépôt de préavis.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et informe que ce préavis sera présidé par M. Pascal Golay du groupe PLR.

16. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Patricia Zurcher, PS**
Développement du postulat intitulé "Pour l'achat et l'envoi des brochures Easyvote aux jeunes et aux nouveaux bourgeois de Renens".

En préambule, M. le Président annonce que le Bureau du Conseil a examiné la recevabilité de ce postulat et l'a acceptée.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Je voulais vous signaler d'abord que cette motion a été transformée en postulat pour des raisons formelles.

Pour qu'une démocratie puisse fonctionner correctement, et pour que les résultats des votations soient représentatifs de la population concernée, il est nécessaire que ceux et celles qui en ont le droit votent ! Ce constat simple et plein de bon sens nous renvoie toutefois, hélas, à une réalité bien différente... En effet, devant la complexité de certains objets soumis à votation, plus d'un et plus d'une renoncent d'entrée de jeu à tenter de comprendre les enjeux, à se faire une opinion propre, et du même coup, à voter. Et bien que ce soit leur avenir qui est en jeu, les jeunes ne font pas exception à la règle : ils votent peu, trop peu, et leur taux d'abstention est inquiétant pour le fonctionnement démocratique de notre pays. Car s'ils ne votent pas aujourd'hui, sur des sujets aussi importants que ceux, par exemple, qui nous ont été soumis tout récemment, quand vont-ils le faire ? Et pourquoi s'y mettraient-ils un jour ?

En démocratie, on n'oblige personne à donner son avis, on ne punit pas ceux qui renoncent volontairement à leurs droits, mais on peut encourager les citoyens qui n'osent pas se lancer ou qui ne croient pas en leur pouvoir, en les accompagnant un bout de chemin pour les aider à exercer ces droits ...

Bon nombre de communes organisent déjà des journées d'information ou divers événements sur la place publique afin d'expliquer à leurs habitants pourquoi il est important de voter ou comment le faire. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant, car on n'aborde ici que le principe de base.

Le pas suivant consiste à expliquer aux citoyens qui viennent d'obtenir le droit de vote ou qui sont encore novices dans ce domaine, les enjeux des votations à venir d'une manière compréhensible pour chacun d'entre eux, quel que soit son niveau de formation et ses connaissances préalables en matière politique. Expliquer, à l'aide de textes courts et plus intelligibles que ceux de la brochure officielle du Conseil fédéral par exemple, les objets des scrutins à venir.

C'est précisément à cette tâche que s'est attelée, depuis 2007 déjà en Suisse alémanique, la brochure Easyvote, une initiative de la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ). Depuis sa création, cette brochure n'a cessé d'accroître ses tirages, et actuellement, ce sont près de 52'000 brochures qui sont distribuées dans tout le pays et qui touchent 8% des jeunes Suisses.

En Suisse-romande, Easyvote n'existe que depuis deux ans, mais l'intérêt des jeunes et des Communes pour ce matériel est de plus en plus fort et son tirage y atteint cette année les 7000 brochures, soit trois fois plus que l'an dernier. Les Communes du Canton de Vaud se montrent d'ailleurs d'autant plus intéressées qu'actuellement, Vaud est le seul Canton qui bénéficie de pages spécifiques dans cette brochure pour ses objets cantonaux.

Afin d'inciter les votants en herbe à exercer leurs droits civiques, il est important de leur fournir des explications claires et neutres. Ils doivent pouvoir se faire un avis en connaissance de cause et en toute liberté, sans subir d'influences plus ou moins masquées.

Pour assurer cette neutralité, les textes figurant dans les brochures Easyvote sont soumis avant leur parution à des contrôles de neutralité effectués actuellement par plus de cent jeunes bénévoles, chargés aussi de leur rédaction et de leur traduction dans les trois langues nationales. La plupart de ces bénévoles sont d'ailleurs issus des divers parlements des jeunes. Cette entreprise aussi généreuse que courageuse est soutenue par un comité dont font partie plusieurs jeunes parlementaires de tous bords, et financièrement, elle est soutenue par

l'Office fédéral des assurances sociales, la Loterie Romande et diverses fondations privées, ce qui lui assure une indépendance financière et politique.

Initialement, cette démarche visait le public des jeunes citoyens suisses, les 18-25 ans, en phase de "rodage politique". Mais devant tant d'atouts, pourquoi ne pas l'élargir à un autre groupe de population qui apprend, lui aussi, à faire usage de ses droits politiques nouvellement acquis, même s'il réunit des jeunes et des moins jeunes ?

En effet, les nouveaux bourgeois, munis d'un passeport suisse encore tout chaud, ne se sentent souvent pas habilités à se prononcer dans un domaine où ils se sentent encore trop inexpérimentés. Et les textes officiels concernant les votations cantonales et fédérales sont souvent bien difficiles à comprendre pour eux aussi.

Les aider durant les premières années à trouver, grâce au matériel Easyvote, leur chemin dans la jungle des débats précédant chaque votation pourrait être une bonne manière aussi de les accueillir dans leur nouvelle nationalité et de leur envoyer un signal positif en leur rappelant, à chaque votation nationale, que leur avis nous importe aussi et que leur regard sur les affaires de ce pays compte autant qu'un autre, ce dont ils doutent parfois...

Le but de la présente motion est donc de demander à notre Municipalité d'inscrire au budget le financement de l'abonnement annuel à un nombre suffisant de ces brochures Easyvote pour pouvoir les offrir aux jeunes citoyens suisses (18-25 ans) et aux nouveaux bourgeois de Renens, afin de les accompagner durant les premières années d'exercice de leurs droits civiques.

Le coût de l'opération devrait en outre être tout à fait abordable, puisque l'abonnement annuel aux brochures Easyvote revient à CHF 5.- par personne et n'exigerait aucun travail supplémentaire de la part du personnel de la Commune, étant donné que ce prix comprend déjà l'envoi des brochures par l'imprimeur à tous les bénéficiaires avant les quatre scrutins annuels.

C'est pourquoi, au nom du groupe PS de Renens, je demande le renvoi de ce postulat à la Municipalité et vous remercie de votre attention.

Voir également : <http://www.easyvote.ch>

M. le Président ouvre la discussion sur cette proposition de postulat.

○ **M. João-Batista Domingos, UDC**

J'ai écouté attentivement ce qu'il vient d'être dit et je trouve qu'il y a beaucoup d'incohérences et beaucoup d'approximations, d'à peu près. Je vois bien qu'on ne s'est pas du tout, profondément, plongé dans la problématique qui est ici en jeu. Déjà on confond les termes comme "neutralité" et "objectivité", c'est complètement différent.

Juste pour donner des pistes de réflexion. Lorsque l'on prétend parler de neutralité alors qu'un financement serait assuré par des groupes parlementaires, si j'ai bien compris ou des organismes financièrement indépendants, non. Je pense plutôt qu'il s'agit de former des jeunes à partir du très jeune âge, à l'école, pour leur inculquer l'objectivité, l'esprit critique. Parce que là, on est juste, encore une fois, dans un mécanisme de... Ce que l'on reproche, souvent à l'UDC, c'est marrant, c'est... c'est quoi ce terme qui revient toujours? "propagandisme" ou quelque chose comme cela.

S'agissant des nouveaux bourgeois, enfin moi, je ne comprends pas. En fait, si quelqu'un devient suisse, une personne qui a la nationalité suisse, je suppose déjà qu'elle connaît les mécanismes de fonctionnement de la Suisse, qu'elle sait comment cela marche. Elle est en pleine capacité de ses moyens, elle est totalement autonome, nous n'avons pas besoin de l'accompagner comme un enfant encore une fois pour voter. Cela devrait être le critère qui détermine l'éligibilité à la citoyenneté helvétique alors que là nous sommes complètement dans un renversement de valeur. Ce sont juste deux pistes de réflexion.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Je remercie Mme Patricia Zürcher pour cette proposition de postulat et le groupe Fourmi rouge l'appuie et vous recommande également de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité. Merci.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Je remercie Mme Patrice Zürcher pour le postulat qui m'a permis de découvrir qu'effectivement il y a un site Internet tout-à-fait performant et bien documenté et, je pense, qui permet de développer son esprit critique qui existe. Peut-être même que le lien de ce site Internet pourrait figurer en bonne place sur le site Internet de la Commune de Renens parce que je pense que, au-delà de la brochure qui vient sûr va atteindre des gens qui ne vont pas forcément à aller visiter, ce site Internet est fort bien documenté de mon point de vue.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais, au nom de la Municipalité, remercier Mme Patricia Zürcher pour sa proposition. Effectivement, nous sommes aussi allés voir sur le site Easyvote. C'est un programme intéressant qui a été développé à la demande de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes et c'est vrai que cela renforce, à notre avis, ce qui peut se faire et ce qui se fait parfois de manière insuffisante à l'école.

La suggestion nous semble donc tout-à-fait intéressante et nous vous proposons donc de nous envoyer ce postulat dont la discussion préalable, je crois, vient d'être faite et qu'il n'y aura pas besoin d'une commission pour nous. Sur le fond, nous le trouvons tout-à-fait intéressant et nous irons dans ce sens. Après, c'est vrai, nous réfléchissons à quelle catégorie de la population nous enverrons ces documents et pendant combien de temps.

Je crois que la question de l'abstentionnisme est importante, personne n'a de solution toute faite. Elle concerne les jeunes, elle concerne les nouveaux bourgeois, elle concerne aussi des anciens bourgeois et des suisses depuis longtemps, c'est une question très complexe. Nous avons essayé aussi, lors de précédentes élections communales de faire des campagnes spécifiques d'information, d'incitation à voter et nous allons voir dans quelles mesures nous pourrions, à l'occasion de votre proposition aussi renforcer cela.

Je vous remercie aussi d'avoir transformé votre motion en postulat. C'est vrai, "motion", "postulat", "interpellation"..., au fond c'est un sujet très clairement de la compétence de la Municipalité qui ne nécessiterait même pas de préavis pour revenir devant le Conseil. Cela a servi de cas d'école dans la Commission qui s'occupe du nouveau Règlement du Conseil parce

que sur le fond tout le monde est d'accord et nous avons eu une petite discussion sur la forme. Je ne sais pas si nous vous répondrons par un préavis ou autrement, mais en tout cas nous le prenons volontiers, et nous irons dans votre sens.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur la demande de renvoi de ce postulat en Municipalité.

C'est à la majorité (moins 4 abstentions) que les membres du Conseil prennent en considération ce postulat et la renvoie à la Municipalité.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Développement du postulat intitulé "La mobilité douce c'est aussi la marche à pieds"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Par mobilité douce on entend les déplacements s'effectuant à la seule force musculaire humaine, que cela soit à pied, sur roues ou sur roulettes.

Si de nombreux efforts sont entrepris depuis des années pour rendre les villes plus agréables aux cyclistes, les déplacements à pieds restent trop souvent oubliés des politiques publiques.

À l'heure où la part des suisses en surcharge pondérale a passé le seuil des 40%, et où les normes quant à la pollution de l'air sont régulièrement franchies dans nos agglomérations, la marche à pied semble représenter un moyen de déplacement avantageux pour :

- *La planète et l'air que nous respirons, avec la réduction de rejets de particules fines et gaz à effet de serre.*
- *La santé, vu qu'il s'agit d'une activité physique à part entière.*
- *Le porte-monnaie vu qu'il s'agit d'un mode de déplacement totalement gratuit.*
- *La vie sociale car les déplacements à pied permettent de renouer des contacts avec sa rue ou son quartier.*

Par ce postulat je demande donc à la Municipalité d'étudier diverses mesures permettant d'inciter les habitant-e-s de la commune, tout comme d'ailleurs toute personne transitant par le territoire communal à se déplacer à pied.

Cela pourrait par exemple passer par :

- *La mise en place d'une signalétique indiquant la direction et le temps de parcours à pieds entre différents points de la ville (par exemple : gare – ECAL ; Place du Marché – Salle des spectacles etc.)*
- *Des mesures ponctuelles et concrètes d'amélioration des conditions de circulation pédestre du point de vue de la sécurité (notamment les passages piétons), de la continuité du réseau et de l'accessibilité de celui-ci par tou-te-s, avec par exemple l'aménagement de zones de repos (bancs) pour les personnes âgées.*
- *Le développement du réseau de pédibus.*
- *Une campagne de communication, par exemple par le biais de Carrefour Infos, vantant les mérites de la marche à pied.*

C'est là une liste qui comme je le disais n'est pas exhaustive mais ce sont des pistes qui pourraient être étudiées par la Municipalité pour inciter la marche à pied.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Municipalité a eu l'occasion d'échanger au sujet de ce postulat qui touche plusieurs services, vue que cela concerne tant des aspects d'organisation avec les pédibus, de types sportifs, de types communications mais aussi de types signalétique, cela concerne même le SDOL qui se préoccupe aussi de la signalétique à l'échelle du district. Si personne ne souhaite en discuter au préalable, la Municipalité est d'accord d'étudier ce postulat. Toutefois, nous sommes à disposition, le cas échéant, pour préciser, voire orienter la demande. Nous ne demandons pas forcément une commission mais nous sommes à disposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur la demande de renvoi de ce postulat à la Municipalité.

C'est à l'unanimité que les membres du Conseil prennent en considération ce postulat et le renvoie à la Municipalité.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

- Interpellation concernant les besoins des personnes à mobilité réduite.

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Dans la séance du Conseil communal du 12 décembre, notre collègue Jean-Pierre Leyvraz a noté l'absence de main-courante à l'extérieur du collège de Verdeaux. Il a apporté son témoignage sur les difficultés que cela peut entraîner pour les personnes à mobilité réduite.

Suite à cette séance, une habitante de Renens nous a fait remarquer que la loi sur l'aménagement du territoire (Icat) avait un chapitre s'intitulant :

« Suppression des barrières architecturales », qui prévoit aux articles 94 et 95 :

"La construction des locaux et des installations accessibles au public, de même que des immeubles d'habitations collectives et des bâtiments destinés à l'activité professionnelle, doit être conçue en tenant compte, dans la mesure du possible, des besoins des personnes handicapées ou âgées..."

Le règlement cantonal, en tenant compte des normes en la matière, fixe les mesures concernant l'accès aux bâtiments, etc ..."

Pour l'application de ce principe, des normes SIA existent et devraient être utilisées.

Une de ces normes prévoit des mains-courantes pour faciliter le franchissement des escaliers.

Elle décrit la forme que celles-ci doivent avoir, afin qu'on puisse bien s'y tenir, la distance du mur, la hauteur, ainsi que son prolongement avant la première marche et après la dernière marche.

Rendus attentifs à cette question de main courante, nous en avons trouvé une qui correspond à tous ces critères : c'est la double main courante devant l'Hôtel de Ville, qui a le bon diamètre, la bonne hauteur et qui commence et se prolonge avant et après la première et la dernière marche.

Par contre, nous regrettons qu'il n'y en ait pas pour accéder au bâtiment où nous nous trouvons. Ceci est d'autant plus étrange qu'il y a des traces des fixations de telles barrières, qu'on peut voir sur l'escalier en entrant.

Nos questions à la Municipalité sont les suivantes :

- 1. Est-il exact que l'escalier d'accès à la Grande Salle ait été muni par le passé de mains courantes ? Quand et pourquoi ont-elles été supprimées ?*
- 2. La Municipalité pourrait-elle installer de telles mains courantes, tant devant la Grande Salle qu'à l'escalier de derrière ?*
- 3. Qui assure le suivi des questions concernant les besoins des personnes à mobilité réduite dans notre commune, tant du point de vue de l'espace public que des immeubles privés à usage collectifs ?*
- 4. La Municipalité pourrait-elle instaurer un lieu où les usagers pourraient signaler les difficultés qu'ils rencontrent du point de vue de la mobilité piétonne, sans avoir l'air de rouspéter ? Où ils pourraient faire leurs suggestions et échanger leurs propositions d'amélioration dans un esprit ouvert et positif.*

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,*

Je ne vais pas répondre complètement ce soir à votre interpellation qui est complète. Nous prendrons le soin de la lire attentivement et de faire un recensement de tous ces lieux. Cette interpellation ressemble étrangement à deux ou trois interventions ayant eu lieu par le passé, qui ont aussi eu trainés dans les années 2003/2008 ou 2010 dans les évènements en retard. J'avais répondu à M. Jean-Pierre Leyvraz que tout ce qui était nouveau était évidemment fait aux normes, que tout ce qui était rénové était mis en conformité et que nous faisons ce que nous pouvions avec nos bâtiments. Ce n'est pas de tout oublié au niveau du Collège de Verdeaux puisque nous devons aussi procéder à des travaux au niveau de l'électricité puisque nous avons encore, eh oui, des fils en nylon. Nous devons donc de toute façon amener des travaux pour ce Collège et nous pourrons jeter un petit coup d'œil.

Par rapport à la Salle de spectacles, je ne sais pas s'il y a eu ou non des barrières par le passé mais effectivement ce sont des choses sur lesquelles nous allons nous pencher et nous essayerons d'amener des réponses qui vont dans votre sens. Merci.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**
Interpellation relative à la nomination du nouveau commandant du SDIS-Malley

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Tout d'abord, j'aimerais déclarer mes intérêts, j'aimerais aussi faire une interpellation concernant la nomination qui nous a été annoncée au mois de janvier du nouveau commandant et de son remplaçant du SDIS-Renens-Prilly appelé également SDIS-Malley. Je déclare mes intérêts je suis cousin-germain de M. Christophe Masson, l'ancien commandant du feu du SDIS de Renens

Selon une information que j'ai reçue mais que je n'ai pas pu contrôler, le remplaçant qui vient d'être nommé pour le SDIS-Renens-Prilly n'habite pas sur le territoire d'intervention comme le stipule, comme le veut la loi et également l'art. 14 du Règlement que nous avons voté en décembre 2013, j'étais d'ailleurs membre la Commission qui a préavisé sur la fusion de ces deux SDIS. Je souhaite que la Municipalité nous renseigne sur les points suivants:

- *Qui faisait partie du comité de sélection?*
- *Peut-on avoir les noms des candidats?*
- *Quels étaient les critères de sélection et/ou de choix pour les nominations?*
- *Pourquoi avoir privilégié des instructeurs ou des gens émanant de l'ECA? Par expérience personnelle, je sais que ce sont des gens qui ne regardent pas à la dépense mais qui ne sont pas toujours d'accord de payer, en tout cas en ce qui concerne la police des constructions et je m'étonne que l'on privilégie cette source.*

Je vous remercie.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Voilà en quelques mots ce que je peux répondre à M. Daniel Rohrbach. Tout d'abord M. Rohrbach, dans la première question que vous avez posée, vous avez parlé du commandant du nouveau SDIS de Malley. Alors je peux vous dire que cette personne, qui est le commandant Thierry Charrey, vient bien de Prilly, qui fait partie du SDIS.

Le commandant remplaçant, vous avez raison, est une personne qui habite sur Chavannes, qui habite à la Place de la Gare à Renens. Son véhicule est stationné sur une place de parc qui est louée sur Renens. Juste pour vous dire quand même que la caserne des pompiers de Chavannes se situe à peu près à 3km de son domicile et celle de Renens à 300m. Je pense qu'il y a aussi le bon sens qui rentre en ligne de compte.

Mais je vous remercie pour vos questions, elles me font revenir aussi à un courrier qui a été adressé à la Municipalité par l'ancien commandant du feu. J'aimerais vous dire en préambule que je comprends très bien la déception de l'ancien commandant de ne pas avoir été retenu et nommé à la même fonction dans le nouveau SDIS de Malley, Prilly et Renens. Je tiens encore une fois à le remercier sincèrement pour son travail.

En ce qui concerne la domiciliation des membres du SDIS et de son état-major sur le territoire communal. La nouvelle loi semble être plus restrictive sur la domiciliation mais la pratique et le bon sens font en effet que les bases légales ne sont pas toujours appliquées à la lettre, cette manière de faire est tolérée car des exceptions sont admises. D'ailleurs à la lecture de

l'EMPL (Exposé des Motifs et Projet de Loi) présentant la nouvelle SDIS, celle-ci donne des explications claires concernant l'art. 18 de la loi. Je précise que les cadres nommés sont des cadres incorporés depuis de nombreuses années dans le SDIS de Renens et leurs compétences sont avérées. Il faut dire également que l'Ouest lausannois est un territoire aux frontières communales imbriquées; par rapport au délai d'intervention cela ne joue aucun rôle.

J'aimerais également préciser que la procédure de nomination du commandant et de son remplaçant a été faite en toute objectivité avec le soutien de l'ECA dans le respect et l'esprit de la convention qui a été signée entre Renens et Prilly. J'ajouterai aussi qu'à ce jour, aucune démission et plainte n'est parvenue au SDIS. Ceci dit, suite aux questions que vous avez posées, je me permettrai de vous faire une réponse écrite. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Michele Scala, PS**

- Question relative à la vente d'alcool en gare de Renens

Nous avons appris par la presse ces jours que la vente d'alcool à la gare de Lausanne n'est plus autorisée à partir de 20h00 le week-end.

Ma question: Qu'en est-il à Renens? En tout cas à la Coop Pronto de la gare de Renens? Il serait souhaitable que Renens, à quelques kilomètres de Lausanne, approche la régie fédérale pour demander l'interdiction de l'alcool aussi à la Coop Pronto de Renens pour jouer le jeu avec sa capitale et éviter le tourisme de l'alcool et préserver sa jeunesse. Merci.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Bien sûr, comme vous, j'ai vu que Lausanne avait mis cette interdiction en tout cas à la gare. Je n'ai pas les modalités toutes prêtes ici pour vous répondre de comment nous pourrions agir par rapport à Renens. C'est vrai que c'est sur le territoire des CFF, nous le savons bien, nous avons régulièrement des contacts avec les CFF et c'est une question, effectivement, que nous pourrions leur poser.

Ceci étant dit, c'est peut-être quelque chose qui sera à revoir aussi avec notre nouveau Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins à Renens. Nous pourrions aussi mettre dans la balance que ces commerces-là n'aient plus le droit de vendre de l'alcool après 20h00. Alors je vous propose que nous vous répondions pour la prochaine fois.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

- Intervention relative au Festival du Film vert

Très brièvement un petit coup de pub pour une manifestation qui aura lieu ce week-end à la buvette de la Salle de spectacles: le Festival du Film vert: Vous avez tous reçu, sauf erreur, sur les tables devant vous un petit flyer. Quatre projections, une vendredi soir, deux samedi et une dimanche sur divers thèmes de l'écologie:

- *Sable, enquête sur une disparition,*
- *Hiver nomade qui est un très beau film documentaire sur les transhumances,*
- *La malédiction du gaz de schiste qui est un film un peu moins joyeux, plus inquiétant sur le gaz de schiste et*
- *La soif du monde, film sur l'eau que nous consommons.*

Toutes ces projections auront lieu à la buvette de la Salle de spectacles ce week-end et nous vous attendons nombreux. Merci Mesdames et Messieurs.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Questions relatives au nouveau règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins ainsi que sur la sécurité routière à proximité du Collège de Verdeaux

Bonsoir,

Je réagis parce que M. Golaz vient de dire qu'il y aurait un nouveau règlement sur l'ouverture des magasins. Alors, j'aimerais savoir qui va faire ce règlement? Est-ce que cela va être la Commune de Renens? Est-ce que cela va être la PolOuest? Est-ce que nous pourrions en discuter avant? J'aimerais bien, parce que je m'étais mobilisée à l'époque sur les ouvertures des magasins et puis cela me préoccupe, donc j'aimerais être au courant avant le fait accompli.

La deuxième chose, j'avais soulevé une fois qu'il y avait des parents d'élèves de Verdeaux qui s'inquiétaient parce que le trottoir était peu protégé et j'avais demandé si on pouvait faire quelques chose le long du Bugnon, vu que de l'autre côté il n'y a pas de trottoir. Alors on ne m'a jamais répondu et l'autre jour j'ai rencontré une maman qui m'a demandé "Mais on vous a dit quoi?" J'ai répondu que je n'étais pas la Municipalité, que ce n'est pas moi qui décidais et que j'avais posé la question alors j'attends toujours une petite réponse. D'avance merci.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Sur la première partie de l'intervention de Mme Nicole Haas-Torriani: effectivement vous avez raison de vous en inquiéter! Ce que M. Olivier Golaz a voulu dire, c'est que nous étudions à la Municipalité la possibilité de réviser la Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins. Si nous le faisons, nous le ferons sur le plan communal (et donc du Conseil), compétence que nous avons gardée, si vous vous rappelez bien, lorsqu'il y avait eu le Règlement de PolOuest.

Nous avons déjà eu plusieurs contacts avec certains commerçants qui demandent très concrètement une heure de plus le samedi. Nous avons rencontré les syndicats, parce que nous souhaitons normalement assortir ceci d'une convention collective; toutefois ce n'est pas si simple au vu de la structure du tissu du commerce renonais. Nous savons pertinemment que c'est un sujet sensible et nous avons évoqué récemment cette révision possible en nous disant que nous viendrons une fois poser l'ensemble de la situation devant les présidents de groupes et de partis, par exemple, pour avoir une discussion préalable. Voir comment nous pouvons avancer dans ce domaine qui est effectivement sensible, mais qui nécessiterait plusieurs types de révisions dont celui qui a été évoqué par M. Michele Scala.

Je passe maintenant la parole à Mme Tinetta Maystre pour la question relative au trottoir.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je vous avoue que c'est ce que je suis en train de répondre et rappeler que c'est typiquement le thème qui occupe tant PolOuest que le service des Travaux et qui nécessite quelques coordinations. Néanmoins, nous sommes pratiquement prêts avec la réponse qui est quasiment rédigée et elle vous sera donnée pour le prochain Conseil.

- **M. Mohamed Jribi, PS**

Questions/propositions relatives aux Jardins de famille de Censuy

*M. le Président,
Mme la Syndique,
Mesdames et Messieurs,*

Aux noms des Renanais bénéficiant de jardins familiaux au quartier de Censuy, je pose ma question/proposition qui répartie sur deux thèmes.

Le premier thème concerne l'espace réservé aux containers et au WC unique qui a commencé au début à découvert. Après une mauvaise exploitation, ce site a d'abord été recouvert et il finit par une fermeture à clé. Est-ce que c'est la bonne solution? Ma proposition: En tant que lieu bien protégé, je propose l'installation de tous les différents containers pour tous types de déchets, parce que les gens qui ont des jardins ne vont pas amenés avec eux un barbecue foutu ou des outils de jardinage qui sont sales dans leur voiture pour les amener à telle ou telle déchèterie.

Le deuxième thème qui est peut-être plus important concerne le parking "piège" en face. Ce parking était au début gratuit pour une période de 10 heures, après il est passé au parking payant à la minute. Ce parking privé appartient à la Commune où tout dépassement ou oubli de mettre de l'argent amène à une dénonciation, puis à une amende de CHF 110.- ou plus. Donc, ces jardiniers, ces gens qui passent des moments agréables, ou toute une journée, en famille dans ces endroits seront "piégés" par ce parking. Ma proposition est la suivante: Est-il possible de mettre à disposition des familles qui ont des jardins une autorisation, avec numéro de plaques ou numéro de personnes, offerte ou à une taxe modérée?

C'est ma première question/proposition pour laquelle je souhaite une réponse favorable. Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*M. le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Vous avez vous-même un jardin, je crois. D'ici une ou deux semaine se tiendra l'assemblée générale, vous avez reçu ou allez recevoir une convocation et ce sera l'occasion de parler de tout cela.

Concernant les containers, lorsque l'on jardine, en général, il y a des déchets verts et puis on ne vient pas non plus avec tous types de déchets et même si de temps en temps on boit une boisson rafraîchissante qui soit dans du verre ou du PET, l'usage est de la reprendre chez soi et de l'éliminer. C'est comme cela que ça se passe dans tous les jardins familiaux. En ce qui concerne l'espace, c'est vrai que nous avons même dû le couvrir en partie, parce que les gens

bazardaient leurs sacs poubelle dans ce coin qui est réservé aux déchets verts et où se trouve les toilettes et cela devenait vraiment "dégueulasse".

En ce qui concerne le parking. Le débat on peut l'élargir loin, nous pouvons aussi se poser la question pour la piscine, pour toutes les animations. La Municipalité a une politique au niveau des parkings et je crois que, par mesure d'équité, nous l'avons fait pour tout le monde. D'ailleurs, la Commune de Renens a 270 jardins familiaux et dans les critères d'attribution, nous favorisons les gens qui ont des familles et qui habitent le quartier. L'idée étant de pouvoir venir jardiner plutôt à pied, plutôt que de traverser la Ville avec son véhicule.

Voilà ce que je pouvais vous dire, j'espère avoir répondu à vos questions. Venez volontiers à l'assemblée des jardins il y aura les spécialistes qui vous expliqueront ce qui se passe sur tous les sites mais c'est comme cela que ça se passe partout: au Censuy, aux Biondes et ailleurs. Merci.

M. Mohamed Jribi, PS

Je vous remercie pour votre réponse mais il y a des familles qui ont des enfants handicapés, elles ne peuvent donc pas faire à pied un trajet de 150-200m. voire plus pour arriver sur place. Il n'y a même pas de places réservées pour les handicapés sur ce parking. Merci.

○ **M. Gian-Luca Ferrini, PS**

Toujours sur le même sujet: j'ai entendu tout-à-l'heure que le Règlement devait parfois être entendu avec un peu de bon sens. Peut-être que si effectivement il y a des familles qui ne peuvent pas aller autrement qu'en voiture, pour des jardins familiaux, M. Olivier Golaz, je vous propose d'envoyer un petit mot au commandant de Police afin qu'il ait un tout petit peu d'interprétation du règlement, un peu plus dans le bon sens pour quelques cas particuliers. Merci.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

J'entends bien l'appui de M. le Conseiller Gian-Luca Ferrini. Effectivement au niveau du parking du Censuy, eh bien cela rentre dans la logique, je parle sous le regard de ma collègue qui s'occupe de cela, nous pouvons mettre des places "handicapé" pour les gens qui ont des problèmes de mobilité, cela est évident et nous nous pencherons sur la question pour ce cas-là.

● **M. Stéphane Montabert, UDC**

Question relative à la structure de l'impôt dans notre Commune

Mesdames et Messieurs,

Plus tôt dans la soirée j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur la structure de l'impôt dans notre commune. Ce à quoi, M. le Municipal a répondu sur mes intentions et en exagérant à mon avis beaucoup mes capacités d'influer sur cette Commune et en faisant preuve de beaucoup d'humilité par rapport à son propre rôle.

Je note toutefois qu'à la question de Mme Catillaz demandant à connaître la répartition des contribuables de Renens selon leurs contributions respectives au budget de la Commune, la

Municipalité a répondu par un tableau dont les données remontent à 2009, soit vieux de cinq ans et relevant de la législature précédente.

Je pense qu'il y a effectivement des mouvements de population qui sont tout-à-fait intéressant et que l'évolution de ce tableau au cours du temps sera extrêmement instructive.

Je demande donc à la Municipalité de bien vouloir nous fournir des tableaux équivalents au point 1 de sa réponse à Mme Catillaz pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013. Je sais qu'on me répondra que ce n'est pas encore possible pour certaines années les plus récentes, mais sachant que Mme Catillaz a posé sa question en février 2012 et que la Municipalité a pris deux ans pour lui répondre, autant prendre les devants et compter large.

L'objectif étant d'obtenir une réponse avant la fin de cette législature.

Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

C'est une thématique qui revient souvent dans nos discussions, je comprends son intérêt. Nous avons mis du temps pour vous répondre car nous ne sommes pas maîtres des données. Nous avons dû aller consulter des communes voisines pour leur demander qu'elles nous fournissent ces chiffres. Elles ont voulu comprendre pourquoi nous en avons besoin, nous leur avons répondu, finalement, nous les avons eu et c'est vrai qu'avec l'activité qui était la nôtre ces temps, eu égard aux finances, nous avons eu du retard et peut-être ne me suis-je pas assez excusé, ce n'était pas de la mauvaise volonté, mais il a fallu du temps pour obtenir des résultats.

Comme dit dans le document, pour que ces chiffres aient une certaine importance il faut qu'un certain nombre de déclarations fiscales aient été opérées, là nous vous parlons d'un taux de 99% de données fiscales traitées. Si je viens vous voir avec des traitements insuffisants de données, les chiffres seront extrêmement aléatoires. Cela veut dire que si l'ACI n'a pas traité toutes les données, je vous amène des chiffres qui ne sont pas finalisés, puisqu'il suffit qu'il me manque 3 à 4 gros contribuables pour que cela modifie radicalement les chiffres. C'est pour cela que nous avons pris des données qui sont plutôt anciennes, pour lesquelles les déclarations fiscales ont toutes été traitées, et pour avoir, dans les villes, des taux de traitement similaire. Dans le cas contraire j'amènerais une ville traitée à 100%, une autre à 80% et statistiquement ce n'est pas très défendable. Mais nous pouvons vous renseigner prochainement, sans doute avant la fin de de la législature, sur une année plus récente, il n'y a pas de souci mais il faut comprendre que ce n'est pas possible de le faire comme cela, d'un coup, d'un seul. Nous sommes tributaires de nos partenaires qui peuvent ou ne veulent pas donner, pour certains qui n'ont pas de statistiques, et que nous pouvons faire cela de manière confortée uniquement avec un délai d'attente. Et puis les tendances que nous vous avons démontrées sont relativement pérennes, malheureusement ou heureusement, ces chiffres-là au fil du temps persistent.

Un autre élément pour être complet, c'est de dire qu'il y a un mécanisme supplémentaire qui vient modifier tout cela, c'est la péréquation. Cela veut dire que ce que je viens de vous dire jusque-là c'est très intéressant mais que le mécanisme péréquatif vient ensuite modifier ces chiffres et cela demande une deuxième analyse que nous n'avons pas faite cette fois-là mais qui est intéressante. En effet, nous voyons que certaines communes, avec un point d'impôt

élevé avant péréquation, se trouvent dans une situation assez proche de la nôtre après péréquation. C'est qui est le but même de la péréquation finalement.

M. Stéphane Montabert, UDC

Je ne me place pas au niveau des finances de la Commune mais au niveau de la population des contribuables. Je précise aussi que je vous demande de fournir un tableau équivalent au point 1 de votre réponse qui ne concerne que des données de Renens et pas des informations par rapport au reste des communes de l'Ouest lausannois. Ce qui devrait être plus facile à obtenir j'espère.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Question relative aux prix des attestations "de vie"

Chaque année, les retraités habitant en Suisse et recevant une retraite de l'étranger doivent envoyer à leur caisse à l'étranger une attestation de vie, cela pour éviter que des personnes reçoivent des retraites pour des morts.

Le plus simple est de passer au contrôle des habitants avec une pièce d'identité et l'attestation à valider.

L'autre jour, on parlait de cela au café, un Lausannois a dit, moi, cela me coûte 3 francs, un habitant d'Ecublens a dit : Mais moi, je ne paie rien, et le Renonais paie 5 francs. Comment expliquez-vous ces différences ?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Madame Sisto-Zoller,*

Alors effectivement il faudrait fusionner toutes ces communes, toutes ces tâches, etc...Non, très sincèrement, je n'ai pas la réponse comme cela mais je vous propose de vous répondre lors du prochain Conseil. Merci.

- **M. João-Batista Domingos, UDC**
Question relative à l'incendie du 16 février 2014 à la Rue du Centre 1bis

Désolé, il se fait déjà tard, ce n'est pas que j'affectionne particulièrement la polémique mais je commencerai juste par quelques propos préliminaires, suivi de quelques considérations philosophiques, un vœu pratique adressé à la Municipalité puis une question pratique adressée également à la Municipalité.

Comme préliminaire. J'ai une sympathie pour la gauche mais j'exècre la gauche radicale, donc pour moi la politique, si je fais de la politique c'est parce que j'essaie de trouver une stratégie adaptative pour être bien avec moi-même et avec les autres. Je pense qu'un manque flagrant de stratégie et d'adaptabilité politique consiste par exemple à vouloir, comme le voudrait une certaine gauche très radicale, éliminer la propriété privée ou alors éliminer la religion par exemple, ce n'est pas le cas de la gauche mais il y a des gens qui veulent par exemple éliminer la religion. On voit bien que cela n'a rien de pratique et c'est en rien comprendre la nature humaine, puisque nous savons que le sens religieux est

profondément ancré dans le cerveau reptilien de l'homme, alors je vous renvoie aux études qui vont dans le sens comme par exemple celles d'André Gernez.

Maintenant quelques considérations philosophiques. Le marxiste doit être distingué du socialisme parce que le socialisme, contrairement au marxiste, offre une ouverture à l'autonomie. Le marxiste par contre ne prend pas un compte les progrès techniques et propose certes des solutions pour satisfaire ses désirs, cependant il ne remplit pas du tout la condition du "vivre ensemble" digne de ce nom. Si moi, j'ai décidé par exemple de présenter le rapport du préavis N° 48-2014 sous la forme qui était la sienne, en l'ayant soumis au préalable aux différents commissaires, c'est parce que je pensais que nous avions eu des discussions, que nous l'avons dit très enrichissantes, nous avons aussi soulevé la question de l'autonomie, justement que je reprends ici, et dans ce sens-là j'avais insisté auprès des différents responsables et notamment vis-à-vis des autres commissaires afin que nous soyons bien d'accord sur le fait que nous parlions bien de personnes qui se retrouvent en difficultés financières et qui cherchent à se réintégrer socialement. Il faut distinguer les gens qui cherchent à se réintégrer socialement et des gens qui, en fait, n'ont jamais eu la possibilité d'être intégrés socialement dans le corps sociétal. C'est pour cela que mon vœu pratique à la Municipalité consiste à dire que j'espère que l'objet pour lequel j'ai voté va être appliqué dans le pur esprit qui est le sien, c'est-à-dire que nous allons avoir des gens qui rencontrent effectivement des difficultés momentanées mais qui ont véritablement la volonté de se réintégrer socialement. Je distingue ces gens-là par exemple qui manifestement n'ont pas vraiment pu être intégrés au cours de leur histoire dans la société et qui vont vivre en fait de l'assistance et de l'aide publique tout simplement.

Une question cette fois-ci. Je m'adresse à la Municipalité pour demander ce qui s'est passé, je crois le 18 février, juste à côté de chez moi: Il y a beaucoup de personnes qui me demandent ce qu'il s'est passé parce qu'il y a une personne qui a brûlé dans une maison. Il y a des étudiants qui vivent dans cette maison qui me disent qu'ils connaissaient très bien cette personne qui était indigente, qui vivait dans des conditions vraiment atroces, il n'avait même pas de toilettes...

M. le Président prie M. João-Batista Domingos d'être bref. M. João-Batista lui répond qu'il construit sa question et poursuit:

J'aimerais bien savoir ce qu'il s'est réellement passé parce que ce qui m'inquiète c'est que l'on m'a dit que cette personne indigente avait pris plusieurs fois contact avec une personne de la Municipalité, je crois, et que l'on n'a en fait pas satisfait ses besoins? Voilà, c'était ma question.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je vous réponds volontiers à cette question, puisque ce point N° 17 est effectivement un point où l'on pose des questions et pas tellement où nous revenons sur des débats que nous avons déjà fait lors d'un point précédent !.

Je n'ai pas grand-chose de plus à dire que ce qui est mentionné dans le communiqué de la Municipalité qui donnait quelques informations et que vous avez reçu, je crois, comme tous les conseillers communaux.

Alors, c'est vrai qu'une personne occupait illégalement ce hangar, nous ne l'avons appris, pour notre part Municipalité qu'en décembre. Il y avait eu une information préalable de nos services en novembre, mais, à ma connaissance, cette personne n'a pas eu de contact direct avec eux, c'est par les étudiants que nous avons appris cela. Nous nous sommes assurés, en décembre, que cette personne était suivie par un service social et il s'est avéré que c'était le cas, pas par notre service communal, et qu'il y avait eu différentes tentatives de relogement qui avait échouées. C'était une personne en grande difficulté qui attendait des mesures juridiques. C'est vrai que nous ne l'avons pas expulsée en décembre, parce que c'était une situation dramatique, qui s'est terminée plus dramatiquement encore, et nous en avons été touchés, la Municipalité et nos services.

Je précise par contre que les étudiants habitent avec un contrat de confiance tout-à-fait légal.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**
Information

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaiterais terminer sur une touche positive. C'est important, le printemps est à la porte et le chantier de la gare avance et avance conformément au planning. A cette occasion nous souhaitons marquer justement la fin d'une première étape et planter le premier arbre, puisque cet espace va être arborisé progressivement ces prochaines années. Marquer ensemble le renouveau avec la plantation d'un premier arbre le jour du printemps, le 21 mars avec une partie officielle à 12h30. Si vous êtes par Renens, passez par-là, c'est l'occasion de revoir cet espace ensemble et de fêter ce premier tilleul. Bienvenue à tous.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance et souhaite aux membres présents une bonne rentrée dans leur foyer et leur donne rendez-vous le jeudi 10 avril 2014 à 20h00.

Clôture de la séance à 22h36

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet